

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples

6F février 1981 n 398



les immigrés dans la ville

qui peut défendre faurisson ?



PARFUMERIE MOZART

Institut de beauté

26, avenue Mozart - 75016 Paris
Tél. : 647.63.60

Case réservée
K.A.

MATT SPORTSWEAR
PRET-A-PORTER

84 rue de Turenne
75003 PARIS

Tél. : 271.19.11

Maison fondée en 1880

s.a. cap. 840.000 frs

BOITES POUR
LINGERIE

imprimerie lebhar

35, rue des 3 Bornes
75011 PARIS

☎ 357-32-31 / 54-75

GLASMAN - C^{ie}

28, Boulevard Strasbourg
75010 PARIS
Téléph. : 208.16.18 et 208.14.07

MACHINES A COUDRE

MATÉRIEL DE CONFECTION

MATÉRIEL DE REPASSAGE



NEUF ET OCCASION

TOUTES MARQUES

ACHAT - VENTE - RÉPARATION - LOCATION

Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire MARBRERIE DE BAGNEUX

Jacques BANATEANU

Evite aux familles toutes démarches pour Inhumations - Toilettes
mortuaires

Linceuls - Transports de corps Paris-Provence-Israël et tous Pays
Achats de terrains, constructions de caveaux
Monuments. Gravures. Photos. Portraits
Maison conventionnée

122, avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

(face la Porte principale du cimetière de Bagneux) : 656.74.74

la plus grande exposition du faubourg

76-78 Faubourg Saint-Antoine - 75012 PARIS
Métro Ledru-Rollin (côté Charonne)
Parking assuré

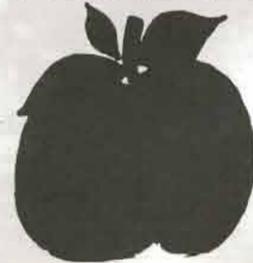
Société du meuble

343-39-15 & 35-24

moderne style décoration

BOUTIQUE JEAN PREVOST
TOUTES GRANDES MARQUES

Pomme d'api



46, rue de Paris, 59800 LILLE - Tél. : 54.47.19
11, rue de la Vieille-Comédie - 59800 Lille - Tél. : 54.05.75

■ courrier ■

insidieux...

« Liberté, liberté chérie ! chacun doit être libre de manifester ses idées comme bon lui semble ». Jean Giraudoux manifestait, page 67 de « Pleins Pouvoirs » (Gallimard, NRF) toute la considération qu'il portait au... immigrés en écrivant : « L'Arabe pullule à Grenelle et Pantin ». C'était pas élégant, mais c'était pas infâmant.

Les intellectuels aujourd'hui ne s'embarrassent pas de la forme, employant bougnoule, semble-t-il, par un malsain plaisir de provocation et, après une haute fonctionnaire internationale dans un livre de la collection Microcosme, qui écrivait « New York se bougnoullise », ne voilà-t-il pas le tour d'Hervé Bazin, page 27 des « Bienheureux de la Désolation » (Le Seuil) qui commet la phrase que je vous recopie : « Tristan, en somme, c'est un Pitcairn honorable, un peu bougnoullisé sans doute, mais tout de même un haut-lieu de la démocratie (...) ».

Que ne dirait-on pas si cette expression était passée sous la plume d'un simple ouvrier !

A mon avis, il y a là un racisme insidieux chez les gens qui, dans certaines maisons, sont chargés de rectifier le mauvais français des auteurs.

A l'époque, j'avais été trop paresseux pour écrire mais je constate que dans les éditions suivantes du « New York » l'expression « se bougnoullise » a été ôtée et remplacée par une autre, on peut agir !

Paul GERVASY
Paris, 13^e

un caractère positif

J'aimerais faire une suggestion à propos du courrier des lecteurs. Il me semble que droit et liberté devrait encourager la publication de témoignages qui ont un caractère positif. La prépondérance de témoignages sur le racisme quotidien et la répression me semble une erreur par rapport à la réalité et une erreur politique : on risque de provoquer le découragement, le sentiment d'impuissance (« à quoi bon, ils sont les plus forts », etc), ce qui est précisément le but de la répression. Sans tomber dans l'excès inverse (« tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil », je crois qu'il y a un équilibre à trouver pour avoir une vision juste de la réalité et des possibilités d'action.

Pour illustrer le genre d'informations auquel je pense, je donnerai deux exemples, l'un historique, l'autre la plus banale possible. Stock vient de sortir un livre traduit de l'américain : « Le Sang des innocents » qui décrit comment un village protestant du sud de la France a réussi à sauver des milliers de juifs à la barbe de Vichy et des nazis, malgré l'occupation. L'auteur fait peut-être preuve d'antisémitisme intériorisé dans le parti pris de ne pas mettre en relief des personnages juifs, mais le message du livre, et l'événement historique qu'il raconte, me semblent très importants : grâce à leur détermination et à leur union, les habitants de Chambon-sur-Lignon ont réussi à rester efficaces et humains, dans des conditions extraordinairement difficiles.

Le deuxième événement est le suivant. Ce matin au marché à la Porte de Vanves, une femme fait la queue pour acheter des fleurs.

droit et liberté ■ n°398 ■ février 1981

Un petit garçon de 4 ans est avec elle, très épanoui, qui se blottit contre elle. Quelques minutes plus tard, je vois l'enfant avec un paquet de caramels, il en offre un à un enfant plus âgé, également dans la queue. Visiblement, les enfants ne se connaissent pas. Ils se regardent en se souriant. J'oubliais de préciser : l'un était blanc, l'autre pas.

Michel Schiff
Paris

douze petites filles

Je tiens à vous rapporter et à rapporter à l'opinion publique le récit de la scène suivante dont j'ai été témoin.

A la station « Les Halles », entre 14 heures et 14 heures 30, j'ai vu douze petites filles, âgées de 6 à 12 ans, gitanes ou tziganes, alignées contre un mur, cernées par des policiers qui les maintenaient de façon brutale et dont certains avaient à la main leur matraque.

Je me suis approchée d'un homme qui, en avant de moi, isolé du public, se tenait très près des policiers, et qui considérait très activement toute cette scène ; et ce sont ses propos que je tiens aussi à vous rapporter :

A ma question : « Que se passe-t-il ? »

— Eh bien, vous le voyez bien !

A ma question : « Mais qu'est-ce que cela signifie ? »

— « Y a pas d'atteintes aux Droits de l'Homme, c'est pas Hitler et c'est pas les crématoires nazis. »

A ma répartie : « Mais pourquoi les garder de cette manière, alignées dos au mur, et mains sur la tête ? »

Sur un signe de ce monsieur, les enfants furent poussées à l'intérieur d'un local dont on venait d'apporter la clé, la porte de ce local fut refermée sur elles et sur plusieurs policiers entrés à la suite, et deux policiers se postèrent à l'extérieur, matraques de cuir à la main, face au public, de part et d'autre de cette porte.

Je me demande et je demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Président de la Ligue des Droits de l'Homme — puisqu'elle est, ce semble, mise en cause, que signifient les propos de cet inspecteur, que signifie cette séquestration brutale et stupéfiante ?

Françoise B.
Paris, 3^e

la lutte antiraciste aux u.s.a.

D'abord, je voudrais vous remercier pour vos articles sur les Etats-Unis. En effet, le Mrap est le seul Mouvement en France qui fasse sienne la lutte des Noirs et de tous les antiracistes américains. Vos articles et actions concernant les graves violations des Droits de l'Homme aux Etats-Unis sont conséquents et de plus en plus importants face aux mensonges et au silence complice des mass-média.

Je me permets seulement de faire quelques remarques concernant le dernier article du n° 396 de « droit et liberté » intitulé « Peur et colère des Noirs américains » et du n° 0 de « différences » : « Couvre-feu sur Atlanta ».

Je voudrais d'abord apporter des corrections aux quelques fautes qui se sont glissées dans ces articles :

— Ce n'est pas 8 hommes et deux femmes noirs qui ont été tués depuis octobre

1979, mais huit hommes noirs et deux femmes blanches qui étaient en compagnie de ces Noirs ;

— Le membre du Ku Klux Klan, à Chattanooga, qui a tiré sur quatre femmes noires, a été condamné à 20 mois seulement et non à 20 ans « seulement ». (Nous nous excusons pour cette « coquille ». N.d.l.r.)

Mais je me permets aussi d'ajouter une clarification qui me semble très importante. Ici, les médias ont fait grand bruit sur la victoire de Reagan. Même avant que les résultats soient connus, les grands titres des journaux clamaient : « Raz-de-marée pour Reagan ». Depuis, beaucoup d'idées fausses sont demeurées sur ces élections et la signification de la victoire de Reagan. Il faut corriger ces idées, car autrement, l'opinion va ignorer la lutte des Américains pour un meilleur avenir. Non, Reagan n'a pas eu le soutien de la « grande masse de la population blanche des Etats-Unis » ! Le taux d'abstention a été le plus élevé depuis 32 ans. 52,9 % seulement des électeurs se sont déplacés pour voter. Parmi ceux-là, la moitié a voté pour Reagan. Résultat : le nouveau président américain n'est élu que d'un Américain sur quatre ! Et quand on sait qu'une grande partie de ceux qui ont donné leur voix à Reagan l'ont fait pour « punir Carter » et non parce qu'ils approuvent sa politique réactionnaire, l'image de « la grande majorité blanche pour Reagan » s'efface.

Il sera important d'informer vos lecteurs non seulement du racisme aux U.S.A., mais aussi de la lutte grandissante contre ce racisme, une lutte qui commence de nouveau à unir toutes les races et ethnies américaines. Cette unité entre Noirs et Blancs, dont on peut voir de plus en plus de manifestations à travers tout le pays, cette unité dans la lutte contre le racisme et le danger fasciste aux Etats-Unis, a besoin de la solidarité et du soutien actif de la communauté internationale.

Je souhaite que votre nouveau journal « différences » fasse la différence dans la presse française en ce qui concerne la lutte antiraciste aux Etats-Unis. Et je vous souhaite le plus grand succès. Pour cela, je m'abonne à « différences ».

Unis dans la lutte pour l'amitié entre les peuples.

Une Américaine

« sang juif »

Je tiens à vous rapporter un épisode qui s'est passé en décembre à une audience de la Sécurité sociale :

Une femme s'explique longuement des difficultés rencontrées et termine par ces mots : « Tout cela, c'est la faute de mon mari, il a du sang juif. »

Le magistrat écoute et ajoute simplement : « Madame, je serais éclairé et la salle en fera aussi son profit si vous vouliez bien nous indiquer ce que vous entendez par « sang juif ». C'est une occasion exceptionnelle d'apprendre ce que signifient ces mots. »

La dame n'a pu que se taire, gênée, et la salle a fort bien entendu la remarque questionneuse du magistrat avec sympathie.

Le secret professionnel m'interdit de préciser et le lieu et le nom de ce magistrat intelligent et qui a confondu la « raciste ».

C.A.
Paris, 7^e



maillots de bain

bilytis
PARIS

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance

Choix unique en chevreau
en sports et en bottes

(1*) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9*) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M° St-Lazare - Trinité)

(6*) Rive gauche - 85, rue de Sévras (Métro Sévras-Babylone)

(10*) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis.

en raison de son
intense activité,
le Mrap
appelle ses militants
à participer au
travail administratif.

au sommaire

■ événement ■

différences :
« une arme incomparable » p. 7
un entretien avec Jean-Louis
Sagot-Duvauroux, rédacteur en chef.



■ colloque ■

tziganes et gens du voyage dans la société
française p. 8



■ sur le vif ■

conférence sur l'avenir de la Namibie :
un échec prémédité p. 11
par Édith Janga

■ enquête ■

les immigrés dans la cité :
37 nationalités pour un village ... p. 12



en écoutant laïd p. 14
par Mario Granelli

■ point chaud ■

tribunal russell : l'amérique
indienne accuse p. 18
de notre envoyé spécial
à Rotterdam : Robert Pac



■ action ■

qui peut défendre faurisson p. 27
picardie : en avant vers les
états généraux p. 29
par Frédéric Maurin

photo de couverture : senna

droit et liberté mensuel

120 rue saint-denis, 75002 paris - téléphone 233 09 57 - c.c.p. 9239-81 PARIS

directeur de la publication

albert lévy

rédacteur en chef

Jean-Louis Sagot-Duvauroux

secrétariat de rédaction

marc mangin

Jean-pierre barrizien, mireille carrère, Delphine deporte, Jean-pierre giovenco,
Philippe Jarreau, Patrick Kamenka, Félix Lambert, Racine Maïga, Stéphane Mayreste,
Robert Pac, Yves Person, Théo Saint-Jean, Abdelhak Senna, Pierre-André Taguieff,
Yves Thoraval, Jean-Yves Treiber, Pierre Vidal, Slimane Zéghidour.

abonnements un an 60 F, soutien 120 F étranger 90 F, publicité au siège du journal.

eux...

Ces derniers temps, j'ai lu beaucoup de choses sur les travailleurs immigrés, en particulier sur les conditions de leur logement. Serait-ce à point nommé que l'on parle « d'eux » sans qu'ils soient parties prenantes dans ce débat à sens unique. On peut également observer que la clarté et la franchise ne sont pas de rigueur dans cette confrontation avec l'opinion française. De la constatation simpliste qui consiste à dire que Neuilly, St-Cloud ou Fontainebleau n'accueillent pas de travailleurs immigrés jusqu'aux ghettos des villes de la région parisienne, on peut édifier tout un bilan de cette politique de l'immigration.

Le Pouvoir est le grand responsable de cette immense méprise ! Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt ! Neuilly a-t-elle construit des logements pour les travailleurs français ? Non ! Comment me verrai-je, moi et ma famille, cotoyer le baron Empain ou la châtelaine d'Ornano ? On m'a dit que « Français et immigrés, même combat ! Mêmes droits ». Comment donc mon camarade français, voisin de palier de la cité des 4 000 ou 2 000 ou 1 000 logements, verrait la chose ! Allons ! Faut être réaliste.

De deux choses l'une : ou je suis l'égal du travailleur français ou bien une partie d'un volume de main-d'œuvre que l'on se propose d'installer quelque part sans que je puisse avoir le temps de me consacrer à une petite réflexion !

Oui l'arbre ne doit pas cacher la forêt ! L'heure est venue de parler sans être sujet de blasphèmes. Les choses ne sont pas aussi blanches que certains l'affirment, il faut simplement avoir la volonté de découvrir ce qui se passe dans certains conseils municipaux et certains écrits dont on ne saurait des fois distinguer quel est le signataire mais là n'est pas le problème ; il ne faut surtout pas se laisser déborder par l'indulgence et la complaisance dans certains ordres pré-établis.

En tout cas, de tout cœur avec le Mrap.

Mohamed

bons de soutien

N°100647 : 1 week-end à Londres.
N°112471 : 1 voyage en RDA.
N°215703 et 259703 : 2 voyages de deux semaines chacun aux Baléares.

erratum

Une erreur s'est glissée dans la légende de la photo parue dans notre dernier numéro, page 9, pour illustrer l'article d'André Belleville sur le colloque de Tel Aviv.

Cette photo ne représentait pas la « délégation de la F.E.N. à son retour de Tel Aviv » mais trois dirigeants du Cercle Bernard Lazare (de gauche à droite : Jean Nakache, secrétaire général, Paule Berda, trésorier, et Henry Bulawko, vice-président) lors d'une conférence publique, le 20 novembre 1980, sur « Les conclusions et les suites du colloque international des enseignants de Tel Aviv ».

M. Jean Nakache a participé à ce colloque en tant que membre de la délégation de la Fédération de l'Education Nationale. Nous publierons dans notre prochain numéro les observations que lui suggère l'article d'André Belleville.

■ éditorial ■

miroir grossissant

En arrivant à la gare Saint-Charles, à Marseille, la première vision qu'on a de cette ville est très souvent celle des contrôles au faciès visant les voyageurs d'apparence maghrébine. Courant janvier, cette pratique a pris, dans les quartiers du centre, des proportions sans précédent depuis la guerre d'Algérie : déploiement massif de forces policières, bouclages, quadrillages, arrestations et expulsions ont apporté — avec l'accord, semble-t-il, de la municipalité — un semblant de justification à la campagne du « Méridional » contre les travailleurs immigrés, tenus pour responsables de l'insécurité et du chômage.

Faisant bonne mesure, les policiers ont aussi contrôlé, ici ou là, des Marseillais « bien de chez nous », habitant ou circulant dans les rues en état de siège. Ainsi passions-nous des lois Bonnet-Stoléro à la loi Peyrefitte avant même que celle-ci ne soit promulguée. Ceux qui restaient sourds à nos appels peuvent donc maintenant le constater : l'arbitraire qui frappe une catégorie de la population, favorisé par l'indifférence au sort des « autres », représente bientôt une menace pour tous ; on commence par les étrangers, par quiconque n'a pas une « bonne figure » et insensiblement ce mal rampant atteint l'ensemble du corps social. Désormais, chacun peut à tout moment avoir à présenter ses papiers, et sinon, être détenu pour une durée de six heures. A quand l'extension de l'internement administratif, de l'incarcération sans jugement, autres dispositions de la loi « Sécurité et Liberté » dirigées pour l'instant contre les étrangers en instance de refoulement ou d'expulsion ?

Nous pourrions multiplier les exemples de ce processus dangereux. Puisqu'aujourd'hui se trouve posé — pas seulement dans des mairies communistes — le problème de la ségrégation dans l'habitat, il convient de l'aborder également sous l'éclairage de la solidarité fondamentale entre Français et immigrés.

Si les immigrés vivent nombreux dans des localités, quartiers ou groupes d'immeubles, qualifiés parfois de « ghettos », ils ne s'y trouvent pas seuls. Des Français, en proportions variées, affrontent avec eux les problèmes inhérents à ces concentrations de populations, caractérisées moins par leurs origines que par les difficultés s'attachant à leur condition économique, à la crise, à la dégradation accélérée de leur cadre de vie.

Là où il faudrait parler de constructions au rabais destinées aux plus pauvres, de rejet raciste, de marginalisation, de chômage, de misère et d'adaptation scolaire, sources de désespoir, de révolte aveugle et de délinquance, là où il faudrait dénoncer la politique ségrégative et les carences délibérées de l'Etat se déchargeant sur les communes d'obligations que celles-ci n'ont pas les moyens d'assumer, ce n'est pas en accusant ou en pénalisant les immigrés que l'on mettra fin à des situations dont tous pâtissent.

En fait, les immigrés nous offrent l'image grossie, non seulement de ce qui nous attend, mais de ce que nous sommes. C'est sur les tares de notre société toute entière que les injustices et les humiliations dont ils souffrent nous appellent à méditer.

Aussi, qu'il s'agisse de revendications matérielles ou de la défense des droits et des libertés, devons-nous tout faire pour empêcher que s'accroissent les clivages entre Français et immigrés et pour qu'au contraire se renforce la conscience de leurs intérêts communs. Il n'est pas de solution qui ne prenne en considération l'égalité de dignité de tous et n'exige une lutte conjointe.

La classe ouvrière de ce pays s'est constituée d'immigrations successives, et l'on sait qu'en remontant à trois générations, un Français sur cinq compte un étranger dans son ascendance. Avec sans doute des aspects originaux, ce même mouvement se poursuit aujourd'hui. N'attendons pas demain pour reconnaître dans celui qui partage nos travaux et notre vie, un frère de combat et d'espérance.

Albert LEVY

Lincoln, Gandhi, Schweitzer : trois hommes d'action au service de la justice et de la paix.



Abraham Lincoln
par Maurice Delannoy
Module 68 mm
Bronze ou argent

Lincoln, président des Etats-Unis de 1859 à 1865, consacre toute sa vie à une grande idée : établir des rapports pacifiques entre la communauté noire et la communauté blanche d'Amérique. Il meurt assassiné, mais l'esclavage est aboli. Le Mahatma Gandhi tombe aussi sous les coups d'un fanatique. Mais cet apôtre de la non-violence réussit à obtenir par sa seule désobéissance civile ce que d'autres, ailleurs, demandent à l'insurrection armée : l'indépendance de son pays.

Albert Schweitzer partage, de 1913 à sa mort, en 1965, l'existence de populations pauvres et isolées dans l'hôpital qu'il a fondé à Lambaréné (Gabon). Il se voit décerner le Prix Nobel de la Paix en 1952.

Trois grandes figures de l'humanité dont la Monnaie de Paris vous propose des portraits vivants et sensibles.



Gandhi
par Annette Landry
Module 68 mm
Bronze ou argent

Albert Schweitzer
par Guy Charles Revol
Module 68 mm
Bronze ou argent

LA MONNAIE DE PARIS

11, quai Conti 75270 Paris - Tél. : 329.12.48

MAISONS RECOMMANDÉES

- ASCOT
23, rue Etienne Marcel 75001 PARIS
- COMSATEC
14, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET
- S.E.C.G.
99, rue de Fontenay - 94300 VINCENNES
- Ets NAKACHE
123, rue du Faubourg du Temple - 75010 PARIS
- Comptoir Général des Métaux
11, rue Jean-Pierre Timbaud - 95102 ARGENTEUIL
- BOIS BLANC MODERNE
37, rue Claude Decaen - 75012 PARIS



CHEMISIER-TAILLEUR

Jean Temime
123, Fg Saint-Honoré - PARIS-8
Téléphone 359-23-29

■ l'événement ■

Différences

«une arme incomparable»

Après le succès du numéro zéro, le premier numéro de « Différences » se prépare. Un peu partout en France, les comités locaux du Mrap se déchaînent pour qu'existe un mensuel d'information antiraciste. Jean-Louis Sagot-Duvaurox, rédacteur en chef de ce nouveau journal fait le point sur la campagne d'abonnements et l'esprit dans lequel s'élabore ce premier numéro de « Différences ».

Q. : Alors, Différences, ça va ?

JLSD : Ça va pas mal. Le numéro 1 est lancé et va sortir à l'occasion de la journée internationale contre le racisme, le 21 mars. Nous avons déjà recueilli des milliers d'abonnements, ce qui est exceptionnel pour un journal qui n'existe pas encore. C'est la preuve qu'il répond à un besoin et que le Mrap a vu juste en décidant de le créer.

Q. : Comment se déroule la campagne de promotion ?

JLSD : Il fallait de l'audace pour penser que nous pourrions créer un nouveau titre important de la presse française sans le tapage publicitaire qui accompagne généralement un tel événement, mais nous savions les trésors d'imagination, d'intelligence et de dévouement que recelaient le Mrap et notamment ses comités locaux. Nous savions qu'une idée aussi novatrice que celle de créer un grand journal d'opinion en direction du grand public à partir d'un mouvement militant correspondait à la volonté de tous les militants du Mrap : prendre les moyens de faire échec au racisme.

Q. : Et pratiquement ?

JLSD : Pratiquement, c'est le comité d'Annecy qui envoie 1 000 lettres dans sa ville et sa région. C'est le comité du 15^e arrondissement de Paris qui organise une fête avec buffet froid pour présenter Différences. C'est le comité de Carcassonne qui organise conférences de presse, informations auprès des associations. C'est le comité d'Amiens qui fait signer

un appel local pour que vive Différences aux personnalités de la ville. C'est le comité de Guéret qui renaît de ses centres à l'occasion du lancement de Différences. La liste des initiatives individuelles et collectives est impressionnante.

Q. : Donc optimiste ?

JLSD : Optimisme bien sûr. Nous savons que les choses n'iront pas toutes



Photo : Senna

seules. Que c'est une gageure de créer un journal dans les conditions actuelles. Notre optimisme est cependant raisonné. L'intérêt que suscite notre initiative dans les milieux professionnels, le nombre et la qualité des personnalités qui souhaitent y participer confirment que le journal aura la qualité requise. D'autant plus que les très nombreux avis et observations reçus après la sortie du numéro zéro ont fait l'objet d'une intense réflexion et qu'une évolution sensible devrait apparaître dans le numéro 1 : un journal plus ouvert, plus clair, plus détendu, en un mot, plus propice à sensibiliser le grand public aux idéaux antiracistes.

Q. : Je voudrais me faire, justement, l'avocat du diable et te demander si Différences ne risque pas à vouloir « plaire à tout le monde » de perdre son âme ?

JLSD : L'âme de Différences c'est sa capacité d'amener ses lecteurs à se dire : vivre ensemble c'est possible et c'est bon. Le racisme est un fléau pour tous. Il y a bien sûr beaucoup de moyens de faire reculer le racisme. Il y a l'action juridique, il y a les manifestations de rues, les discussions privées, les débats, les projections de films, etc. Mais si l'on veut utiliser la presse pour faire avancer nos idées, il faut le faire avec les règles de la presse. Cela veut dire qu'il faut intéresser le lecteur, qu'il faut le prendre là où il est, à partir du sol de ses préoccupations pour lui faire comprendre où nous voulons aller. La tâche n'est pas facile et nous avons besoin de la réflexion de tous, mais si nous réussissons, et nous nous donnons les moyens de réussir, le Mrap et tout le mouvement antiraciste disposeront d'une arme incomparable pour faire échec au mal que nous combattons. Ce sont des dizaines de milliers de personnes, des centaines de milliers peut-être un jour, qu'influencera notre journal lorsqu'une nouvelle loi raciste sera en discussion, lorsque la propagande de haine, qui dispose d'importants moyens de diffusion se déchaînera, comme elle le fait aujourd'hui.

Q. : A t'entendre, le projet ne manque pas d'ambition !

JLSD : En effet. Et comment pourrions-nous en manquer, nous qui nous battons chaque jour contre un fléau qui se repaît des difficultés croissantes créées par la crise ? On nous reprocherait, un jour, de n'avoir pas su prendre le taureau par les cornes, de ne pas avoir fait l'effort d'imagination nécessaire, de n'avoir pas eu l'audace requise par l'étendue du mal. Oui, nous nous battons avec l'espoir de vaincre. Et il n'est pas normal que le racisme camouflé, ou non, dispose sans réplique appropriée d'organes aussi puissants que « Minute » ou que le « Figaro-Magazine ». Nous, qui sommes capables de réunir dans la rue, après un attentat raciste, des centaines de milliers de personnes, nous pouvons leur arracher le monopole de la presse à grand tirage, nous allons nous donner les moyens de le faire... et avec l'effort de tous, nous allons réussir.

Tsiganes et gens du voyage dans la société française

Le 3 novembre dernier se tenait, à l'initiative du Mrap à la Bourse du Travail de Montreuil, un colloque sur le thème : « La place des Tsiganes et gens du voyage dans la société française ». Le compte-rendu que nous en donnons ci-dessous précède la parution d'un cahier de « droit et liberté » sur cette question.

Gens du voyage arrivant dans le taudis qui leur sert de logis à « La Chapelle ».

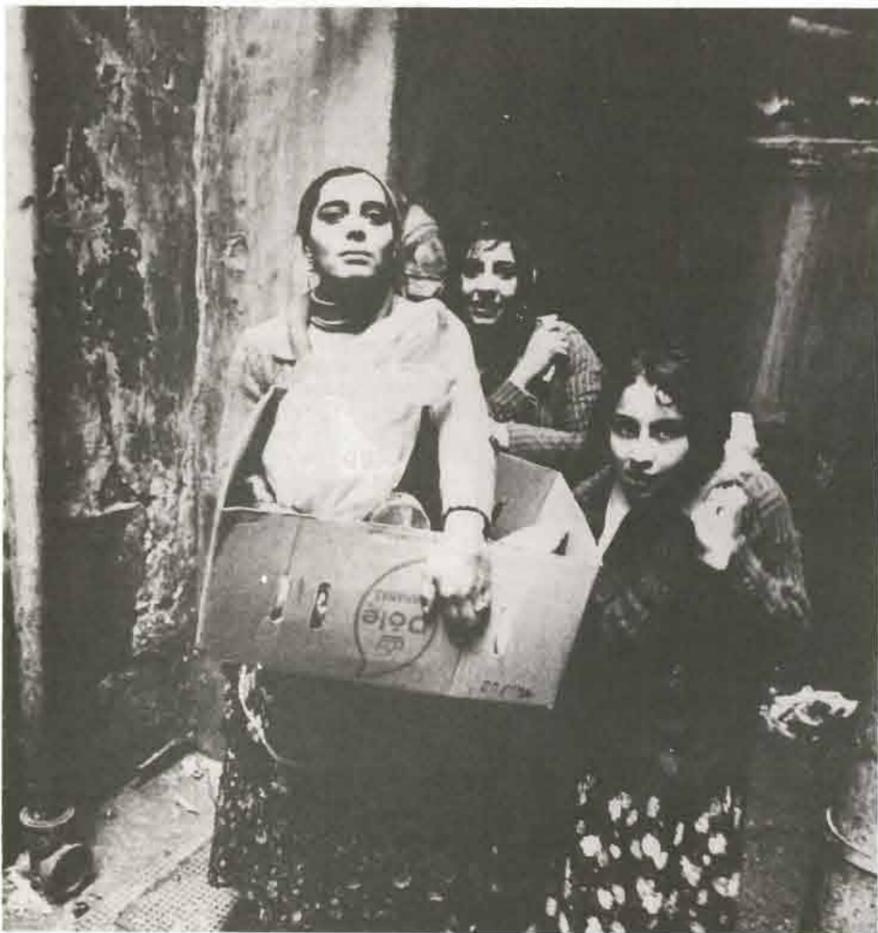


Photo : Senna

L'objectif visé était, par des rencontres, une information et des échanges d'expériences, d'aider les militants du Mrap confrontés aux problèmes du racisme anti-nomades et/ou anti-Tsiganes, à comprendre les situations et à y intervenir efficacement.

Présenté par Bertrand Bary, responsable de la commission nationale « Tsiganes et gens du voyage » du Mrap, la séance du dimanche matin était consacrée à une table ronde d'information, réunissant autour de Jean-Pierre Garcia, qui la présidait : Mme Asséo, historienne, Mme Charlemagne, sociologue juridique, M. Degrange, psycho-sociologue, M. Matéo Maximoff, écrivain tzigane (1) et M. Barthélémy, linguiste.

Faute de temps, la table ronde s'est transformée en une suite d'exposés et d'interventions, sans qu'il puisse y avoir échange, ni entre les participants, ni entre eux et la salle. Il est à noter que cette forme de travail a, en particulier, gêné nos amis tsiganes présents. Il ne doit guère être facile en effet d'entendre parler de soi comme d'un objet d'étude, fût-ce avec sympathie et par solidarité. Nul doute que les participants auront relevé ce point comme un des enseignements du colloque.

tsiganité : une conception du monde

Mme Asséo a brièvement décrit les grandes lignes de l'histoire des populations tsiganes dans leurs rapports avec les sociétés sédentaires (2). Nous ne rapportons ici que quelques idées qui nous ont paru importantes : « La tsiganité ne se définit ni par la langue, ni par le nomadisme, mais par la maintenance et la cohérence d'une conception du monde ». Pratiquement : « Là où vous pouvez avoir l'impression de déceler des phénomènes d'acculturation, il faudrait discerner une stratégie de la survie à l'œuvre. »

Cette survie est en outre assurée par la représentation mythique de la société des sédentaires, représentation qui contribue à assurer aux Tsiganes leur identité et la supériorité de leur mode de vie. Dernière idée-clé : le lien que Mme Asséo établit entre la disparition des sociétés rurales traditionnelles, où les nomades avaient une (mauvaise) place, et les formes actuelles des difficultés des populations tsiganes et nomades dans une société qui leur dénie toute place spécifique et indépendante...

des lois d'exclusion

Mme Charlemagne intervient ensuite avec précision sur la nature et le sens de la législation actuelle (3) concernant « les sans domicile fixe » (puisque, envers de la non-discrimination prévue par la Constitution, les Tsiganes, Yéniches et autres groupes n'existent pas pour le législateur français) :

La loi de 1912, que remplace la législation actuelle (3), était une loi d'exclusion qui visait, par des mesures discriminatoires et répressives, à écarter les Tsiganes et les nomades pour « protéger » (1) les autres.

A l'opposé, et en vertu de la supériorité présumée du mode de vie et de culture majoritaire (« adaptation à la société moderne », « hygiène », « protection sociale », etc.), la loi actuelle vise à l'assimilation pure et simple des Tsiganes et des nomades. A cet effet, elle fait tomber certaines des mesures (dont le carnet anthropométrique) de la loi de 1912 qui, par leur caractère répressif, faisaient obstacle au processus d'assimilation. C'est dans ce contexte que se posent les problèmes de stationnement (quels terrains ?), de scolarisation et d'interventions des institutions sociales. Ce qui en souligne à la fois l'enjeu et la complexité.

« gadgés » et « bohémiens » : phantasmes et démons

M. Degrange, lui, centre son propos sur l'image que se font les « gadgés » des Tsiganes. (Certains auront peut-être éprouvé à ce moment, combien il est difficile d'être, à son tour, sous la loupe du chercheur.) Nous ne rendrons pas compte ici de la finesse et de la richesse de cette intervention (2). Quelques idées, extraites, en donneront un aperçu :

1) L'idée que se font les sédentaires des « Bohémiens » (comme ils les appellent) ne reposent, en général, sur aucun fait précisément connu. Le mythe du « Bohémien » sert, pour la société sédentaire, à exorciser ses propres démons et, à la limite, le Tzigane n'a pas besoin d'être là pour être rejeté.

2) Les phénomènes de rejet sont d'autant plus forts que l'on est soi-même plus proche, plus ressemblant de ceux que l'on rejette.

3) Il semble que l'information sur les Tsiganes ne modifie pas la force des phénomènes de rejet, mais semble contribuer à la rendre moins attaquable en la réduisant à ses éléments irrationnels et inconscients.

Inutile d'insister sur la valeur pratique que doivent prendre ces indications, ni sur la réflexion à laquelle elles invitent.

des bidonvilles horizontaux aux bidonvilles verticaux

M. Matéo Maximoff donne ensuite avec humour l'illustration du point de vue rom sur la question des deux modes de vie et montre comment l'idée dominante de la supériorité du mode de vie sédentaire s'inverse, envisagée du point de vue tsi-

droit et liberté ■ n°398 ■ février 1981

gane : « Vous nous reprochez de vivre dans des bidonvilles. Nous préférons vivre dans un bidonville horizontal que dans un bidonville vertical. »

M. Barthélémy intervient brièvement et souligne, en homme de terrain, la diversité existant dans le monde tzigane. Il lui semble nécessaire et important de respecter cette liberté et cette diversité.

La séance de l'après-midi, sous la présidence de François Grémy, président-délégué du Mrap, fut consacrée aux témoignages, exposés de situations locales, actions menées... Le nombre et la diversité de ces témoignages, abordant principalement les questions du stationnement, de la scolarisation et du racisme, obligent une nouvelle fois à renvoyer au numéro des cahiers de droit et liberté, en préparation, qui rendra compte de ce Colloque dans le détail.

Les participants ont sans doute re-

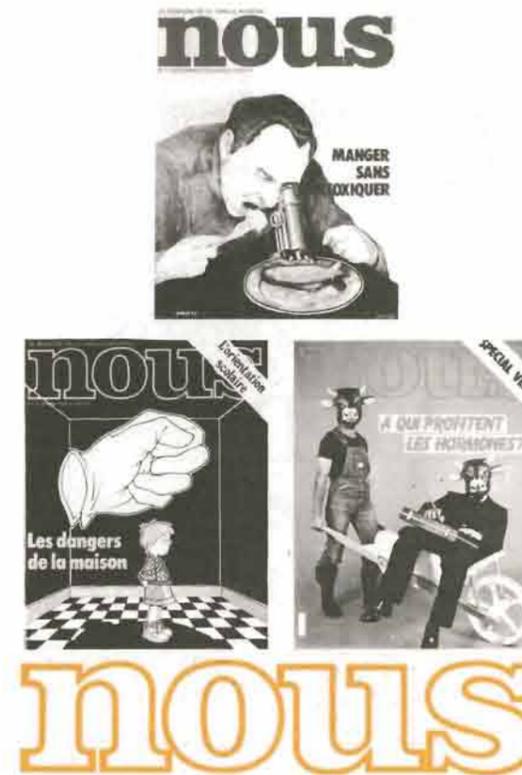
gretté que le Colloque n'ait pu (faute de temps) se clore sur des indications précises d'action. Il a cependant apporté une meilleure connaissance des problèmes et ouvert utilement les voies pour la recherche et la mise en œuvre de solutions. Le Colloque du 30 novembre marque une étape dans la réflexion du Mrap sur les questions urgentes, cruciales et complexes de l'action solidaire avec nos amis tsiganes et nomades.

A.C.

(1) « Tsigane » est l'orthographe adoptée par les scientifiques. Mais les Tziganes eux-mêmes ont opté pour le « Z ». Ce « Z » qui rappelle la honte des camps de concentration, l'initiale du terme allemand : « Zigeuner ».

(2) Le texte de toutes ces contributions sera publié dans un cahier spécial de droit et liberté.

(3) Loi du 6 janvier 1969 et décrets du 31.7.70 et 11.1.72 et circulaire Bonnet du 2.7.80.



Le magazine de la famille moderne vous apporte une réflexion sur l'actualité, la vie quotidienne, les loisirs, 7 francs le numéro en kiosque. 35 francs l'abonnement (six numéros).

Je désire m'abonner pour un an.

NOM Prénom

Adresse

A découper et à retourner aux éditions GARIBALDI, 54, bd Garibaldi, 75015 PARIS
Joindre 30 F en chèque postal ou bancaire aux
Ed. GARIBALDI, CCP 12 378-51 W PARIS

LA FOIRE AUX OCCASIONS

35, boulevard de Reuilly
75012 PARIS - Tél. : 628.23.53

IMPORT-EXPORT
PULLS - TISSUS - NOUVEAUTÉS - LOTS DIVERS
HOMME - DAME - ENFANT

MONDOMARKET

Le grossiste des grossistes

CONFECTION EN TOUS GENRES
LE MARCHÉ MONDIAL DU TEXTILE
14, rue Saint-Fiacre - Tél. : 236.25.25
39, rue de Sentier - 75002 PARIS - Tél. : 508.01.69
Télex : 210251 MONDMARK

MEUBLES
RÉGIONAUX
**Atelier
MAGAUD**
les lits merveilleux
d'autrefois

33, rue Faidherbe, 75011 PARIS
Tél. 371-01-90

Maison DENIS

Montage à façon
66, rue René Boulanger
75010 PARIS - Tél. : 607.21.18

IMPORTATION
EXPORTATION

PELLETÉRIES BRUTES & APPRÊTÉES

NEW-YORK
LONDRES

SOCIÉTÉ DE PELLETÉRIES

3, CITÉ PARADIS - PARIS-X^e
TÉL. : PRO. 73-10 - 73-11 - 73-12

Boucherie ALAIN

174, rue Lecourbe
75015 PARIS - Tél. : 828.02.00

BOULANGERIE - PATISSERIE FINE KORCARZ

29, rue des Rosiers, 75004 PARIS
Tél. : 277.39.47
Pour Traiteur, Réception, Mariage
Bar-Mitzva, Revendeur, etc ...

■ sur le vif ■

namibie :

un échec prémédité

Le gouvernement sud-africain vient d'exprimer clairement son opposition totale à toute tentative de règlement pacifique du conflit namibien. La conférence de Genève (du 7 au 14 janvier 1981) s'est en effet terminée par le départ de la délégation sud-africaine et des parties « au pouvoir » en Namibie. Il apparaît dès maintenant très clairement que seules une pression internationale accrue et une amplification effective des sanctions économiques demandées à l'O.N.U. pourraient libérer le peuple namibien du joug sud-africain.

En 1976, on assiste à la création, avec la bénédiction de l'Afrique du Sud, de la Démocratique Turnhalle Alliance (DTA), parti conservateur namibien de M. Dirk Mudge. Ce parti arrive au pouvoir en 1978 à la suite « d'élections » organisées unilatéralement par l'Afrique du Sud et boycottées par la S.W.A.P.O. Ces élections furent d'ailleurs condamnées par les cinq églises namibiennes ainsi que par la communauté internationale. Il s'agissait pour Prétoria de s'acheminer vers un règlement interne, à la rhodésienne, et de prendre de court la S.W.A.P.O., reconnue comme le seul représentant authentique du peuple namibien, et les Nations Unies. Cette même année, le plan de l'O.N.U., prévoyant entre autres, le départ des forces sud-africaines de Namibie, était rejeté par l'Afrique du Sud qui

réclamait vingt bases militaires.

Malgré les tergiversations de Prétoria durant ces deux dernières années, le tribut qu'elle paie à la guerre et la pression internationale, l'ont amené à la table des négociations, une fois de plus en janvier 1981.

tout faire pour l'application de la résolution 435

La S.W.A.P.O., dont tout le monde, y compris l'Afrique du Sud, s'accorde à dire qu'elle sortirait victorieuse « d'élections libres » s'est jusqu'ici montrée des plus conciliantes, allant jusqu'à accepter la présence de la D.T.A., dont la représenta-

stratégie de la terreur

Devant la pression populaire, le gouvernement sud-africain cherche à consolider son pouvoir par une répression accrue :

— Dans l'information par l'interdiction définitive de deux journaux : le « Transval Post » et le « Sunday Post » qui avaient lancé la campagne de pétition en faveur de la libération de Nelson Mandela.

— Contre les combattants de l'A.N.C., en condamnant à la pendaison Lubishi, Mashigo et Manna.

— Contre les Namibiens et la S.W.A.P.O. En mai 1980, deux ouvriers agricoles : Kariseb et Kateka sont arrêtés. Ils sont accusés d'avoir facilité une attaque dans la ferme où ils travaillaient depuis 24 ans et d'être « proches de la S.W.A.P.O. ». Cette attaque ne fit aucun mort ni blessé. Pourtant, Kariseb a été condamné à dix ans de réclusion et Kateka à la peine de mort en vertu du « Terrorism act ». Son appel a été refusé.

— Contre le mouvement ouvrier. Au plus fort des mouvements sociaux d'août 1980, deux syndicalistes ont été arrêtés. Le premier : Léon Mghakayi, responsable du syndicat du Cap, a été relâché au bout de vingt jours. Le second : Oscar Mpetha, dirigeant syndical et ancien secrétaire général de la section du Cap de l'A.N.C., est en prison, accusé de terrorisme et de complicité dans le meurtre de deux personnes. Oscar Mpetha est un des membres fondateurs de la S.A.C.T.U. (Confédération des syndicats non-raciaux d'Afrique du Sud). En 1954, il fut banni pour deux ans et en 1959, une nouvelle mesure de bannissement pour cinq années lui fut infligée. Arrêté en août 1980, il fut gardé à vue 19 jours avant d'être inculpé. Il risque la peine de mort.

Tous ces cas ne sont pas isolés, mais font partie d'une stratégie générale : celle de la terreur.

C'est pour lutter contre ce terrorisme d'Etat qu'il faut faire du 3 mars, jour du jugement d'Oscar Mpetha, une journée de protestation contre la répression en Afrique du Sud et en Namibie.

J.F.D.

tivité est plus que douteuse.

Les négociations portaient une fois de plus sur la résolution 435 des Nations Unies. Cette résolution élaborée à partir du plan des cinq pays membres du groupe de contacts (U.S.A., Grande-Bretagne, Canada, France, R.F.A.), prévoit : l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu le 30 mars 1981 et la création d'une zone démilitarisée entre la Namibie et l'Angola ; l'envoi de 7 500 casques bleus pour assurer la police et l'armée en Namibie ; une période de douze semaines, à partir de mars 1981, pour que l'Afrique du Sud réduise son contingent militaire en Namibie de 20 000 à 1 500 hommes ; l'élection de l'assemblée constituante, au bout de quatre mois de campagne, après le cessez-le-feu ; le retrait de Namibie de l'Afrique du Sud une semaine après la proclamation des résultats électoraux.

Au cours de ces sept jours de négociations, l'Afrique du Sud et ses représentants en Namibie, n'ont cessé d'invoquer un manque de confiance en l'O.N.U., accusée d'être partielle et de favoriser la S.W.A.P.O. Ils réclamaient la cessation de toute aide diplomatique et financière à la S.W.A.P.O. ainsi que la reconnaissance de la D.T.A. au même titre que la S.W.A.P.O. Il est évident que tous ces différends auraient été réglés si les parties en présence étaient tombées d'accord sur le plan de l'O.N.U.

échec ou sabotage ?

La conférence s'est donc terminée par un constat d'échec, le gouvernement sud-africain ayant jugé dans ces conditions « prématuré de procéder aux discussions sur la fixation d'une date pour la mise en œuvre de la résolution 435 ».

Il apparaît donc très clairement que l'Afrique du Sud tente de gagner du temps en Namibie. Depuis 1978, elle a intensifié le rythme d'exploitation des ressources minières namibiennes (diamants, uranium, ...). De plus, il lui faut du temps pour consolider la position de la D.T.A. avant la tenue d'élections « libres ».

M. Dirk Mudge n'a, lui aussi, aucun intérêt à un règlement immédiat du problème namibien : « Pourquoi voulez-vous que les Sud-Africains signent ? Ils sont en plein boom économique. La Namibie est un pays riche. Son territoire constitue un excellent terrain d'entraînement pour l'armée sud-africaine qui ne déplore pas, jusqu'à présent, de pertes humaines massives. Quant à la D.T.A., ses dirigeants exercent le pouvoir à l'abri du parapluie sud-africain. Pourquoi voudraient-ils échanger cela contre des élections qu'ils ne peuvent que perdre ? »

La S.W.A.P.O. poursuit donc la lutte armée, mais elle se maintient en position de force pour demander un embargo pétrolier et des sanctions effectives contre l'Afrique du Sud à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est ouverte le 20 janvier à New York.

Edith JANGA

loiret :

37 nationalités pour un village

Durant l'année scolaire 1978/1979, on évaluait à 882.400 le nombre d'enfants d'origine étrangère scolarisés dans les écoles de France, soit 7,2% de l'effectif total des écoles. Cette même année, 67% des enfants scolarisés à Vésines, un quartier de Chalette sur Loing (Loiret) étaient d'origine étrangère. L'année suivante, cette proportion augmentait pour atteindre 72%, et cette année elle est de 75%, alors que pour les années 76 - 77 et 77-78, elle « n'était que » de 59%. Que de problèmes !

Chalette-sur-Loing dans la banlieue de Montargis, a connu toutes les vagues d'immigration depuis un demi-siècle. Aujourd'hui, 37 nationalités sont représentées dans ce qui reste malgré tout, un village.

70% des 5595 immigrés (économiques et politiques) installés dans le district de Montargis et 75% de leurs enfants vivent à Chalette. Russes, Polonais, Portugais,

Maghrébins, Africains... sont venus travailler là chez Hutchinson, devenu aujourd'hui MAPA, filiale de C.F.P.

hutchinson... c'est fini

Si, au départ, les immigrés s'installaient à Chalette parce qu'ils y travail-

La cour de l'école de la cité d'urgence de Gennevilliers.



Photo : Senna

laient, ce n'est plus le cas aujourd'hui ; la moitié de la population immigrée de Chalette travaille en dehors de la cité. Les villes voisines refusent de loger les immigrés. Pour cela, elles ont un excellent moyen : elles ne construisent pas de logements sociaux.

du hameau... au ghetto

« Autrefois, se souvient Gabrielle Reygnier, ancienne directrice de l'école de Vésines, adjointe au maire de Chalette, chargée des affaires scolaires, Vésines était un hameau fort de 4 ou 5 fermes et d'une dizaine de maisons » Aujourd'hui, 3000 personnes demeurent à Vésines.

Alors qu'en 1914, les registres de l'école communale recensaient 80 élèves, dont une majorité de Polonais certaines années, le nombre de classes est passé de 5 en 1914 à 7 en 1935, puis 12 en 1938. Aujourd'hui, la commune de Chalette dispose de quatre groupes scolaires (24 classes maternelles et 54 classes primaires), deux C.E.S. (un de 900 places et un de 600). D'autre part, 80% des élèves d'un groupe scolaire montargois, limitrophe de Chalette, viennent de cette dernière localité.

une cité dortoir

Bien que l'immigration arrive par vagues échelonnées, les structures d'accueil ont longtemps fait défaut. Il faut attendre 1950 pour voir apparaître des logements H.L.M. Auparavant, les ouvriers et leurs familles logeaient dans des cités construites par l'usine ou, pour les célibataires dans les foyers.

Maintenant, les charges sociales de la ville de Chalette ne cessent de s'accroître, d'autant plus que l'ancienne municipalité ne se préoccupait pas beaucoup du cadre de vie des habitants. Et pour cause... La nouvelle équipe, composée de communistes et de socialistes, élue en 1971 a, dès le départ, été submergée par le travail à entreprendre. Le changement de direction de la municipalité a eu pour effet d'accentuer la tendance du gouvernement et du patronat à contenir le « ghetto » dans les limites de Chalette.

La municipalité, malgré l'augmentation de charges (40% pour le chauffage, carburant, gaz, électricité en 1980) a tenu à mener une politique sociale en faveur de ses administrés. C'est vers l'école et l'enseignement que va surtout se concrétiser cette politique, car, comme l'explique Mme Reygnier « l'école nous est toujours apparue comme le creuset d'où peut sortir tout le bien ou tout le mal ».

réformer l'enseignement

« L'attitude raciste du maître qui abandonne les minorités étrangères ou cer-

taines de ces minorités, et la situation sociale, psychologique qui en découle dans la classe et au dehors, et les non-résultats scolaires » est une des pratiques les moins difficiles à combattre, selon Mme Reygnier.

« Nous nous étions tous refusé à la création de classes d'initiation à plein temps, groupant tous les primo-arrivants, qui auraient créé discrimination, ostracisme et ghetto... » D'autre part, l'absence totale de maîtres formés à ce travail impliquait de répartir la difficulté sur plusieurs — dans l'intérêt des maîtres comme des enfants — plutôt que de la faire retomber sur les épaules de la dernière suppléante arrivée dans l'école.

Vers les années 1970, pourtant, une expérience de ce type avait eu lieu avec l'arrivée de la communauté turque. « Les enfants furent regroupés dans la même classe. Ce ne fut pas un succès : les enfants parlaient toujours le turc entre eux et n'avaient pas l'occasion d'utiliser leur français naissant. D'un autre côté, leurs camarades français, dans la cour de récréation, les regardaient comme au zoo ou bien les ignoraient ».

Devant cette expérience peu concluante, les enseignants en sont arrivés à modifier leur conception pédagogique. La devise devient : tout faire pour que les enfants se côtoient, se découvrent. Tout faire pour que « les uns et les autres s'habituent à se voir, à vivre et à travailler ensemble » pour que « des relations sociales puissent naître ». En un mot favoriser les échanges.

Alors, les enfants sont mélangés dans les classes. Les enseignants ont ainsi pu constater d'eux-mêmes que la présence de nombreux immigrés n'entraîne pas forcément des retards scolaires pour l'ensemble des élèves. Plusieurs études effectuées notamment à Aubervilliers, prouvent que cette idée doit être, en effet, nuancée.

A Chalette, on part sur d'autres bases : « L'école se doit de mettre l'enfant étranger, si souvent en situation d'échec scolaire à cause de son peu de maîtrise de notre langue, en situation de réussite dans le maximum d'autres domaines : sports, jeux, activités manuelles ou artistiques ».

la seule école ouverte le dimanche

A Chalette, toute la population se sent concernée. Le problème de communication ne touche d'ailleurs pas que les enfants. Ne pouvant, faute de moyens, organiser des cours « d'enseignement intégré » l'école accueille le soir et le dimanche, des cours de langues étrangères ouverts aux enfants immigrés, mais aussi à leurs camarades français et aux adultes. Cette politique correspond à un désir de la population et des élus. « Une bonne participation scolaire, une attitude fraternelle entre les enfants divers de no-

droit et liberté ■ n°398 ■ février 1981

tre ville — puis entre les adultes — ne peuvent être atteintes que si l'école est le lieu (et le lien), le « fédérateur », l'« unificateur » ; là où on se comprend, où on agit ensemble, on finit par s'apprécier et s'aimer ».

« Nous voulons donner à tous les mêmes possibilités d'épanouissement, les mêmes possibilités de prendre conscience de leur rôle d'homme, de femmes, de citoyens, de travailleurs ».

la cause des problèmes

L'asphyxie des communes par l'augmentation de leurs charges, la diminution

de la part de l'Etat dans la réalisation d'équipements arrivent à freiner l'action entreprise par la municipalité de Chalette qui supporte seule l'entretien des locaux, leur chauffage, l'achat de matériel pédagogique...

Alors, à Chalette, parallèlement à l'action entreprise dans les écoles, la municipalité se tourne vers les pouvoirs publics et demande : « Une juste participation des entreprises, une meilleure répartition entre les villes, une prise en charge totale par l'Etat des constructions scolaires ».

M.G.

N.B. Les citations de cet article sont extraites d'un article de Gabrielle Reygnier paru dans « L'Information Municipale » mars 1980.

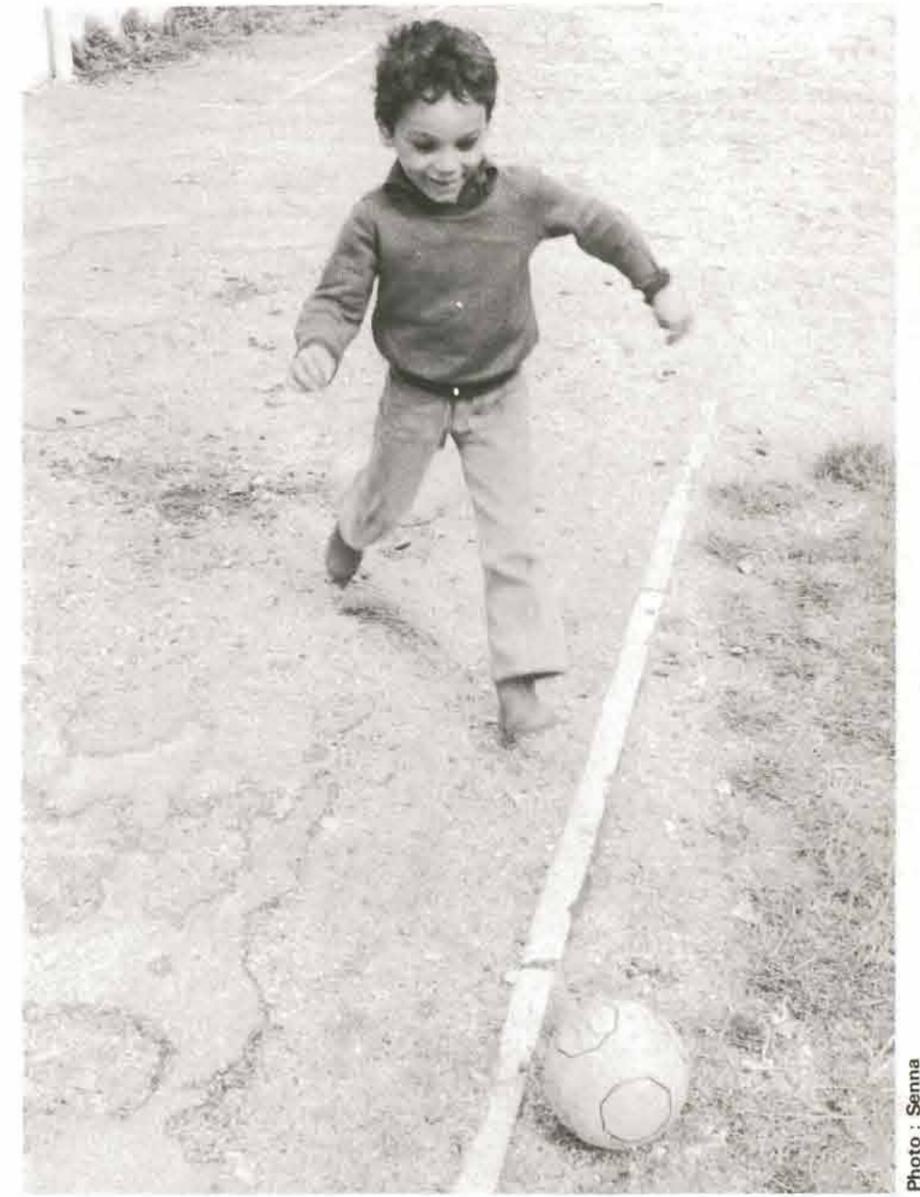


Photo : Senna

loiret : en écoutant laïd

Quelques blocs de béton plantés dans le bitume, encerclés par de grands axes routiers, éloignés de la ville, près d'un supermarché et de la zone industrielle : c'est le quartier des Salmoneries à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). Pour ceux qui ne sont pas d'ici, on appelle cet endroit « la zone », avec tous le mépris que ce mot comporte. Ayant appris que j'allais là-bas, on me prévient : « T'es dingue, ne va pas là-bas le soir, c'est plein de rabouins... » Trop tard, ma décision est prise. De toute façon, je suis venu pour ce quartier où la population compte 38 % d'immigrés et où les gens, au-delà de leur nationalité s'appellent eux-mêmes : « Les Salmons ».

Au premier coup d'œil, le quartier des Salmoneries, là où Laïd a vécu, donne l'apparence d'une construction pas très récente. Achevé en 1969 pour reloger les

« locataires » de la « cité des Groues », les Salmoneries sont une réalisation de l'Office municipal d'H.L.M. d'Orléans.

Les jeunes du quartier des Salmoneries - Français et Immigrés - se serrent les coudes dans la misère.



Photo : Senna

le royaume du quart-monde

Avec l'île de Corse, sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc, la cité des Groues n'avait, à l'origine, qu'un caractère provisoire : abriter le quart-monde, loin des yeux des bons et honnêtes citoyens. Cette cité d'urgence avait bien des points communs avec un bidonville, avant de se transformer en cité « en dur ». Peuplé par plusieurs centaines de familles, ce village dans la ville accueillait un nombre important d'immigrés et de voyageurs.

cités de transit et cités dortoirs

En 1968, les premières familles commencent à arriver vers les Salmoneries, venues des Groues et des quartiers dont le seul fait de prononcer le nom fait couler la sueur dans plus d'un dos. Dès le départ, les bruits les plus fous circulent à Orléans sur la population des Salmoneries : les pauvres parmi les plus pauvres. « Je me souviens », raconte Laïd à notre confrère **La Tribune d'Orléans**, que l'ancien maire venait dans le quartier... pour vérifier la hauteur du gazon sur le stade. »

Cette répartition de la population est commune à toutes les localités de l'agglomération orléanaise où c'est l'office H.L.M. d'Orléans qui a, jusque récemment, contrôlé la construction de logements sociaux.

C'est seulement dans les années 1950 que furent construites à Orléans-même des habitations à loyers modérés, mais si peu... Entre 1955 et 1970, l'Office municipal a mis en location environ 350 logements par an. De 1970 à 1979, ce chiffre est tombé à 180, soit presque deux fois moins.

le tournant de 1971

La direction politique des communes voisines d'Orléans a considérablement changé lors des élections municipales de 1971. Depuis cette époque, les villes périphériques, vers lesquelles ont été dirigés les ouvriers, sont administrées par des élus socialistes et communistes. C'est le cas de Joint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Saran..., contrairement à la bonne ville de Jeanne d'Arc qui, fidèle à sa réputation, préfère les représentants du courant majoritaire.

Tenant leurs engagements, les nouvelles équipes municipales ont mis en place une politique sociale afin de répondre aux besoins des familles, notamment en matière de logement.

Les années 1970 sont des années fastes pour l'économie orléanaise. La décentralisation proposée par le gouvernement et le patronat trouve un terrain propice dans cette ville de 110 000 habitants au carrefour de la Beauce, de la Sologne et du Berry, à une heure de train de la ca-

pitale et dont l'industrialisation n'avait pas suivi jusqu'alors l'essor qu'ont connu d'autres villes.

De nombreuses entreprises viennent s'installer, apportant dans leurs bagages cadres et machines. La main-d'œuvre... « On la trouvera sur place ». L'arrivée du travail amène à son tour son contingent de travailleurs, Français et immigrés.

alors... ça spéculé

La vie à Orléans est très mouvementée à l'époque. Au cœur de la ville, dans le vieux quartier, la rue de Bourgogne, rue de la « Rumeur », que certains se plaisent à appeler la rue des Juifs et des Arabes, devient la rue à éviter. Avant, la peur touchait principalement « le Juif », accusé d'enlever les femmes pour les envoyer dans les bordels d'Istanbul ou de Tanger. Maintenant ce sont les Arabes, avec leurs couteaux, leur musique et leur odeur de mouton...

Bien vite, la municipalité représentant les « vrais » Orléanais, ceux qui ont des racines, va remettre un peu d'ordre. Et si on ne peut pas dire qu'elle a froidement chassé la population ouvrière — française et immigrée — du centre-ville, pour la rejeter dans les villes voisines, on peut néanmoins constater qu'elle n'a rien fait pour permettre aux gens de rester dans leur quartier. Au contraire, la spéculation foncière et immobilière a imposé des conditions (le revenu) propres à écarter les « indésirables » ayant la prétention d'occuper le vieil Orléans.

Aux Salmoneries, certaines familles ne font que passer, le temps nécessaire à quelques économies en vue « d'accéder à la propriété » dans une commune plus reculée. L'Office H.L.M. d'Orléans remplace les partants par des familles qui n'ont ni les moyens d'habiter au centre ville ni ceux d'accéder à la propriété : les immigrés.

Aujourd'hui, les travaux de rénovation envahissent le vieux quartier d'Orléans, les promoteurs s'installent à la place de ceux qui croyaient encore pouvoir rêver. La rue de Bourgogne est devenue le petit Quartier latin local, alors que, dans la banlieue, s'installent dans des bidonvilles verticaux, les familles ouvrières. Aux Salmoneries, sur les 364 familles, 38 % sont immigrées, principalement des Maghrébins et des Portugais.

la jungle

Ignorées, méprisées, les Salmoneries constituaient un point noir sur la carte où, mise à part la police, personne n'osait s'aventurer. « Les débuts ont été difficiles », raconte Laïd. Entre gamins on se bagarrait, je me suis fait casser la gueule. En discutant, on a réussi à se connaître puis à s'entendre. »

Ceux qui souffrent le plus de ce rejet sont sans doute les jeunes. Pour eux, nés en France, les discriminations dont ils sont victimes ne reposent que sur la bêtise. Les ragots prennent de plus en plus

droit et liberté ■ n°398 ■ février 1981



Le quartier des Salmoneries est coincé entre deux grands axes routiers, à l'écart de la ville.

d'importance, il devient même difficile de travailler lorsqu'on habite aux Salmoneries. Alors, les quelques familles pouvant encore partir le font. Les commerçants qui donnaient un certain signe de vie disparaissent pour ne laisser qu'une seule boutique. Le quartier, totalement isolé, contraint de se replier sur lui-même, se cherche. Une identité propre se dessine où la violence se taille la part du lion. « Notre bande n'est pas organisée », raconte Laïd. Elle est née spontanément ; maintenant elle est devenue une nécessité. Etre en bande, cela apaise. Nous avons de multiples sujets de discussions, de la moto à la femme, en passant par la parapsychologie. Mais surtout, on parle bagarre. On aime ce qui est violent, nous sommes dans une société violente, il est normal qu'on le soit. Le contraire serait étonnant. Mais nous sommes violents surtout dans la discussion. »

L'alcool aussi tient sa place. « Beaucoup d'entre nous y tombent. Parce que cela apporte un réconfort, et par goût du record. »

Laïd expliquait pourquoi les problèmes : la violence, l'alcool, les vols... « A cause du chômage. » Mais le chômage ne comparait jamais devant les tribunaux. Les Salmons, oui. « Beaucoup de nous ont des problèmes avec la police et la justice » reconnaissait Laïd.

l'expulsion de mustapha

Ecartés de la cité, dans leurs appartements, les habitants des Salmoneries consacraient leur amertume sans trop savoir comment se séparer d'une réputation sans rapport avec la réalité. De leur côté, les jeunes partageaient leur temps entre un travail temporaire, l'alcool, la bagarre et les filles. Entre eux, les préjugés de race n'existaient pas. On blaguait sur les propos racistes, mais il ne serait venu à l'idée de personne de rejeter un

jeune parce que ses parents n'étaient pas d'ici. On est tous logés à la même enseigne, on est des Salmons. Et en attendant des jours meilleurs, on se serre les coudes.

L'arrêté d'expulsion contre Mustapha, en février 1978, fut le détonateur de la colère qui habitait les Salmons. Agé de vingt ans, Mustapha n'était sans doute pas un « enfant de cœur », mais était-il le seul responsable de la situation qui a fait de lui un délinquant ? Ce n'est en tout cas pas l'avis du quartier.

Derrière la mère de Mustapha, d'un seul élan, la population a laissé tomber ses querelles pour protester et demander l'annulation de l'arrêté d'expulsion.

Un premier contact autour d'une réalité concrète qui, aujourd'hui encore, habite avec les délaissés des Salmoneries.

Pour beaucoup, ce fut l'occasion de découvrir l'existence de ce quartier. Pour d'autres, le moment était propice pour insister sur le taux de délinquance relevé dans le quartier, et ainsi augmenter le mépris déjà grand.

Malgré les pressions et le mépris, Mustapha est resté en France. Les Salmons ont obtenu une première victoire. Alors qu'il aurait été facile de se replonger dans le train-train quotidien, la population a profité de cet élan de solidarité dans le quartier pour envisager et proposer des mesures pouvant conduire à de meilleures conditions de vie.

Pour ceux qui n'étaient pas encore persuadés de la nécessité de se regrouper, l'expulsion de Kaddour Mezziane fut de nature à les convaincre.

Agé de 23 ans, Kaddour a été expulsé à sa sortie de prison où il venait de purger une peine d'un an. Sans lui laisser le temps de passer chez lui, prendre ses affaires et prévenir sa famille, Kaddour a été directement conduit de Fresnes à l'aéroport. Que son père ait servi dans l'armée française de 1942 à 1953 et soit invalide à 80 % des suites de ses blessures de guerre, que Kaddour lui-même soit atteint de troubles cardiaques et qu'il

Photo : Senna

ait besoin d'une surveillance médicale particulière, n'ont pas empêché cette expulsion.

Kaddour était un Salmon. Son expulsion a-t-elle été ressentie par la population comme une agression ? Toujours est-il que depuis, rien n'est plus pareil.

une première expérience

Réouvrir le « foyer » et vouloir en faire le lieu de rencontre de tous, dans le climat de violence qui régnait, est apparu comme la solution à l'errance des jeunes.

Loin de les calmer, le foyer se transforma en un repère où certains après-midi, le week-end en particulier, plus d'une centaine de jeunes venaient tuer le temps. De temps en temps une bagarre éclatait, pouvait-il en être autrement ?

Jusqu'au jour où, pour des raisons que seuls les jeunes pourraient expliquer, ils ont tout cassé dans ce foyer. Les mêmes qui, quelques jours plus tôt, avaient adopté une conduite digne devant les policiers, pendant la manifestation de soutien à Mustapha, ont-ils voulu se venger d'une société où la vie n'est pas facile, surtout quand on n'a pas le sou et qu'en plus on porte sur son visage la marque du sud de la Méditerranée ?

décider pour, ou avec les gens

Les proportions prises par cette manifestation de colère ont mis l'administration municipale et les Pouvoirs publics devant leurs responsabilités.

Jean-Pierre Perrin, un ancien animateur de M.J.C., récemment licencié par la municipalité d'Orléans, est appelé à Saint-Jean-de-la-Ruelle pour travailler sur le quartier des Salmoneries. Il va mettre son expérience au service de la population et essayer, avec eux, de trouver une solution.

Ses premières constatations sont assez simples et auraient sauté aux yeux de « n'importe qui ». Mais « n'importe qui » n'était encore jamais venu ici !

Il constate qu'une vie sociale existe dans le quartier. Les femmes, par exemple, se retrouvent et discutent à la « halte » en venant, matin et soir, accompagner et rechercher leurs enfants. Que la violence des jeunes est l'expression de leur colère face aux conditions de vie qui leurs sont réservées, et de leur désespoir.

Mais si dans d'autres quartiers on peut imposer des structures, manipuler les gens, ce n'est pas le cas aux Salmoneries.

Pour Jean-Pierre Perrin, comme pour les élus, ce sont avant tout les conditions de vie de la population qui dégradent le quartier et non pas la présence de 38 % d'immigrés, comme une certaine propagande tendrait à le faire croire.

Non, ce qu'il faut faire pour changer l'image des Salmoneries, ce n'est pas dimi-

nuer la proportion d'immigrés, mais donner du travail, aux gens et appuyer les revendications de ceux qui travaillent, pour de meilleurs salaires. C'est aussi améliorer le cadre de vie dans ce quartier de l'an 2000 où les gens vivent à l'heure du siècle dernier.

le plan « habitation vie sociale »

C'est autour de ces deux axes que l'équipe de Jean-Pierre Perrin va se mettre à l'œuvre pour briser les murs du ghetto social des Salmoneries.

Une « Amicale des Locataires » se crée dans la cité. Important, dit Jean-Pierre Perrin, pour faciliter les contacts entre notre équipe d'animateurs et d'éducateurs avec les parents.

Des contacts sont pris aussi avec les jeunes. Pour cela, il faut voir le personnage clef : Laid, celui que tous respectent. Laid savait parler et analysait lucidement les événements du quartier. Lorsqu'il prenait la parole, les autres l'écoutaient et se retrouvaient dans ses propos. Même s'il savait se servir de ses poings, Laid était ouvert à toute discussion.

Par ses contacts, Jean-Pierre Perrin a su saisir la psychologie du quartier. En prenant garde de ne pas s'imposer, il a acquis la confiance de la population, indispensable pour entreprendre quoi que ce soit.

Un beau jour, Jean-Pierre Perrin et les jeunes, ont pris la décision de reconstruire le foyer. Les travaux n'ont pas été confiés à des entreprises, non, ce sont les jeunes, ceux-là mêmes qui l'avaient détruit, qui l'on reconstruit. Aujourd'hui, le foyer est ouvert, les gens y viennent, c'est devenu leur foyer. Et bien que personne ne veuille se souvenir du « casse », on sent que la rénovation a constitué un pas décisif dans l'action entreprise pour sauver le quartier et sa population. Il est possible de faire quelque chose.

se pencher sur ses problèmes

Elaboré en 1978, le plan H.V.S. (Habitation - Vie sociale) s'attache à modifier d'une manière globale l'ensemble des conditions de vie et d'une manière précise, propose des actions dans des domaines particuliers.

Globalement, c'est la réhabilitation du bâti (extérieur et intérieur) et de la vie sociale (rendre les gens responsables, développer la vie associative, faire participer la population aux décisions, développer les lieux d'accueil et de loisir).

Parmi les problèmes examinés plus précisément, vient celui de l'enseignement. Pour les éducateurs et les animateurs du quartier, cette question se résume à « un problème de communication ». C'est dans ce sens qu'un poste a été créé pour initier les nouveaux arrivés à la langue française. D'un autre côté, une place importante est réservée à la formation permanente, organisée en collaboration avec les services de l'Éducation nationale.

On voit déjà que les besoins exprimés par la population touchent à l'emploi. Le plan H.V.S. propose d'autres actions pour pallier, momentanément, hélas ! au problème du chômage.

En ayant le triple souci : faire prendre conscience des contraintes du travail, faire reprendre confiance aux gens et leur donner des notions de gestion, le plan H.V.S. prévoit l'organisation de stages de formation et de petits chantiers dans le but d'occuper les plus défavorisés du quartier et de leur procurer quelques revenus.

Des mesures spécifiques ont été prises à l'intention des femmes : leur donner une formation d'animatrices pour aider à l'éveil des enfants, les intégrer à l'élaboration des projets. Quand on connaît le rapport homme-femme chez les Maghrébins (et pas que chez eux) de cette couche

Les « Salmons » ont pris leur avenir en main.



Photo : Senna

sociale, on a tout de suite une idée de la volonté présente chez chacun pour sortir d'un ghetto social et culturel.

des réalisations concrètes

En deux ans, le plan H.V.S. a convaincu tous les locataires de la cité des Salmoneries. Le mouvement de solidarité engendré par la menace d'expulsion de Mustapha a transformé les rapports entre les gens, a permis à chacun de mieux connaître son voisin, de réaliser ensemble la vie du quartier, sans distinction.

Un chantier s'est ouvert, avec les jeunes, pour implanter des espaces verts et des aires de jeux pour les petits, dans le quartier.

Des stages regroupent régulièrement des familles pour quelques jours, voire quelques semaines dans le but de développer leurs connaissances.

Tout doucement, il est vrai, mais résolument, le quartier se transforme. A tel point qu'un habitant du quartier, pas tout jeune, n'hésite pas à dire : « Il y a quelques mois, on réclamait un commissariat pour mater tous ces jeunes. Aujourd'hui, on est prêt à faire une manif pour ne pas en avoir. »

Le foyer fonctionne. Son organisation est différente, ce n'est plus un lieu de ras-

semblement, mais un lieu de rencontre où il est possible de réaliser certains de ses désirs. Plusieurs ateliers fonctionnent, regroupant un nombre variable de jeunes. Les activités sont décentralisées et animées par une véritable équipe.

Et puis, une des grandes réussites : la réinsertion des « taulards ». Un groupe organise des stages de préparation au permis poids lourds. Ça marche.

lumière, cadeaux, paix

« Lumière, cadeaux, paix » est le nom donné à l'action organisée par les gens du quartier pour le soir de Noël.

Ce jour-là, la décision avait été prise d'offrir des cadeaux aux cinq plus jeunes et aux cinq plus vieux du quartier. Chacun a eu son cadeau. Mais ce n'est pas tout, à minuit chacun devait mettre une bougie allumée à sa fenêtre... « On est Nork (1) de mettre ça à la fenêtre », a dit un habitant à sa femme, avant d'ajouter, mais on le met quand même. »

Même si les gens ont trouvé l'idée un peu folle, toutes les fenêtres étaient ornées d'une bougie. Là-bas, aux Salmoneries, cela reste un geste inoubliable. Pour certains, cela a sans doute été un des plus beaux Noël.

Aux Salmoneries, l'atmosphère rede- vient vivable. Mais on ne se fait pas d'illu-

sions, l'action entreprise est un plâtrage et n'aura pas beaucoup d'effet sur le problème de fond : la misère, le chômage, la concentration des plus pauvres dans les communes de gauche. Le plan H.V.S. sera probablement un moyen de prendre conscience des solutions indispensables à une plus grande échelle.

l'avenir, c'est nous

« Les Pouvoirs publics s'imaginent que nous manquons d'esprit de réflexion. On est capable de s'analyser. C'est notre génération à nous qui fait l'avenir de cette commune. » Ainsi parlait Laid, depuis son quartier maudit.

Je repars sans avoir rencontré Laid. Dommage... Sur la route qui me ramène à la capitale, je regarde chaque arbre, chaque fossé en me demandant contre lequel la voiture de Laid s'est enfoncée. Oui, Laid est mort, quelques jours après avoir trouvé du travail près de Paris... Un travail dur, comme celui d'un immigré. Que s'est-il passé ce soir-là ? Harassé par le travail, s'est-il endormi ? Un phare éblouissant ? Une minute d'inattention ? En tout cas, il est parti... il n'avait que 19 ans.

Mario GRANELLI

(1) En argot : fou, con... (nous ne garantissons pas l'orthographe).

En attendant des jours meilleurs, les « Salmons » font le maximum pour améliorer leurs conditions de vie. Ils ont encore beaucoup à faire.



Photo : Senna

tribunal russell :

l'amérique indienne accuse de notre envoyé spécial à rotterdam

Cela faisait plus de trois ans que les résolutions de la Conférence Internationale des Organisations Non-Gouvernementales sur la discrimination à l'égard des populations indigènes des Amériques qui s'était tenue aux Nations Unies à Genève en septembre 1977, dormaient dans les tiroirs du Secrétariat Général de l'O.N.U. à New York.

Le 4^e Tribunal Russell qui s'est tenu du 23 au 30 novembre 1980 à Rotterdam venait donc à point pour relancer la lutte pour les Droits des Indiens des Amériques et contre l'ethnocide dont ils sont victimes.

Depuis Genève, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Assassinats massifs de populations, répression, acculturation en vue de l'« assimilation », vols des terres ancestrales, pillage des ressources naturelles des territoires indiens, pollutions de toutes sortes, destruction du cadre de vie, sous-développement, chômage, maladies, les Blancs continuent leur entreprise de colonia-

lisme interne lié « aux nécessités du marché mondial et des centres transnationaux du pouvoir ».

Le mépris raciste auquel se heurtent les Indiens a été bien illustré par le cas du Cacique Mario Juruna, chef d'une tribu Chavante, auquel le 4^e Tribunal Russell avait décidé de confier la présidence d'honneur de cette session. La FUNAI

Pour le gouvernement brésilien, Mario Juruna n'est pas un homme.



(Fondation Nationale des Indiens), organisme de tutelle des Indiens brésiliens, ne l'avait pas autorisé à faire le voyage de Rotterdam. En effet, le gouvernement brésilien refuse aux Indiens le statut de citoyen adulte et déjà, en 1977, les Indiens contactés par les organisateurs de la conférence de Genève n'avaient pu se rendre en Europe. Cette fois, Mario Juruna put finalement venir à Rotterdam à la veille de la dernière séance où il prononça un discours émouvant.

Douze cas exemplaires, sur les quarante deux qui lui avaient été soumis, furent examinés par le Tribunal.

Pour la première fois, les Montagnais du Québec, les Campas du Pérou, les Yanonami du Brésil avaient traversé l'Atlantique pour demander « aide et assistance ». Les représentants du CRIC de Colombie témoignèrent le visage entièrement voilé, tant la répression est sauvage dans ce pays. Les autres, qu'on avait déjà entendus à Genève en 1977, et qui ont poursuivi depuis une lutte tenace dans leurs pays et devant l'opinion internationale étaient là à nouveau. Les Sioux du Dakota sont victimes dans les Black Hills de la pollution provoquée par l'exploitation des mines d'uranium. Les Navajos sont aussi menacés par les dépôts de déchets radio-actifs. Les Hopis se rebellent contre les conseils tribaux qui leur ont été imposés par l'« Indian Reorganisation Act » de 1934 qui a confié leur destin à des Indiens circonvenus à la solde du gouvernement américain.

Au Mexique, l'armée a décimé récemment les villages indiens des Chiapas. Au Guatemala, les massacres d'Indiens se succèdent. Au Pérou, les Campas sont menacés par les projets routiers et les usines hydro-électriques. Au Brésil, les Nambiquara voient leur réserve coupée en deux par une route, au mépris des accords conclus. Sur le Rio Negro, 18 000 Indiens dénoncent les activités d'une mission catholique qui catéchise et s'emploie à désintégrer les structures sociales, économiques et politiques des Indiens tout en les soumettant à une exploitation forcée, en les expropriant illégalement et en les privant de soins médicaux. Au Chili, les Mapuches sont menacés d'extinction par le régime de Pinochet.

« Nous sommes en présence d'une tragédie et d'une merveille ». Ainsi commence la résolution finale du 4^e Tribunal Russell.

« A l'inverse de ce qui est advenu en d'autres parties du monde, et dans des circonstances similaires, divers peuples indiens des Amériques ont survécu, gardé et développé leur identité culturelle ; il en a été ainsi malgré les multiples procédures de destruction dont ils furent victimes. Ceux qui supposaient que les Indiens allaient disparaître de la surface de la terre assistent aujourd'hui au miracle de leur multiplication et à la persistance de leur culture. Nous pouvons en être sûrs, il y aura dans les Amériques de plus en plus d'Indiens et leur visage ne s'effacera jamais ».

Robert PAC

2 millions et demi de gens proches du protestantisme d'après un sondage de l'IFOP...

Vous êtes attiré par :

- la liberté d'esprit du protestantisme
- une expression sans contraintes de la foi
- une action inscrite dans le quotidien



ne restez
pas seul !

ABONNEZ-
VOUS
A :

Réforme

hebdomadaire protestant d'information générale

3 MOIS POUR 40 FRANCS

Abonnement - découverte

à retourner à REFORME 53-55, av. du Maine 75014 Paris

nom

adresse

ville code postal

Joignez à ce bulletin d'abonnement un chèque bancaire, ou un chèque postal (CCP Réforme : 4306-31 H Paris) : M

PIERMONT

PRÊT A PORTER FÉMININ

121, RUE DE TURENNE

75003 PARIS

TÉLÉPHONE : 887 69-41



migrants : discriminations dans le logement ...

Les prises de position de différentes municipalités de la banlieue parisienne continuent de susciter de nombreuses réactions. Après les déclarations du maire d'Ivry en octobre et l'intervention de militants communistes contre le foyer de Vitry en décembre, deux autres municipalités, Nanterre et Saint-Denis, ont pris des dispositions concernant le logement des familles « allogènes ». Dans le même temps, la municipalité d'Ivry prenait des dispositions quant à la participation des enfants de parents étrangers dans les colonies de vacances de la ville.

Dans une lettre du 30 septembre 1980, le président de l'O.P.H.L.M. de Nanterre écrit au directeur du Comité paritaire des organismes sociaux : « Je suis au regret de devoir vous rappeler que notre organisme se voit contraint de limiter le relogement des personnes originaires des territoires d'Outre-Mer.

En effet, leur concentration dans nos immeubles provoque de nombreux problèmes à différents niveaux ».

Les problèmes invoqués sont des « détériorations fréquentes des appartements » et aussi « vis-à-vis des locataires... façon de vivre des Antillais : rassemblements fréquents et tardifs, bruits de voix, musique forte ».

A Saint-Denis, une lettre du président de l'Office, M. Soucheyre, motive son refus de loger un ressortissant des D.O.M. par « la saturation dans notre patrimoine, des réservations en faveur des familles étrangères et de celles originaires des Territoires et Domaines d'Outre-Mer ».

Le Mrap a aussitôt rendu public le communiqué suivant :

Le Mrap a pris connaissance, avec une vive préoccupation, de deux lettres publiées dans la presse, par lesquelles les présidents des offices d'HLM de Nanterre et Saint-Denis refusent le logement d'originaires des DOM-TOM.

Certes, la ségrégation sociale et ethnique engendre dans les localités ou les quartiers populaires de réelles difficultés et des incompréhensions entre groupes également défavorisés ; elle témoigne du cloisonnement inhumain, du racisme quotidien dont souffre notre société, d'autant plus que la crise aggrave les tensions et l'on ne saurait s'y résigner.

Dependant, il convient de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à ces si-

tuations. Dès lors que le problème se trouve posé en termes d'oppositions entre les victimes selon leur lieu de naissance, le risque apparaît de généralisations inacceptables et d'inquiétantes discriminations, portant atteinte aux droits et à la dignité des personnes et des communautés en cause.

De telles divisions constituent un piège redoutable tendu aux forces démocratiques. Rien ne doit être fait qui puisse les attiser. C'est sur des bases mobilisatrices pour tous, sans distinctions d'origines, contre les vrais responsables des iniquités actuelles, qu'il faut mener et amplifier les luttes pour des logements de qualité en nombre suffisant et de meilleures conditions de vie.

Le 17 janvier 1981.

... et quota dans les services sociaux

A Ivry, une lettre de Mme Annie Marchand, adjoint au maire, chargée de la jeunesse, écrit aux familles :

Des mesures concrètes pour limiter et faire reculer le poids de l'immigration ont été prises par la municipalité (...). En ce qui concerne les centres de vacances, un meilleur équilibre sera réalisé par l'application d'un quota de 15% de jeunes dont les parents sont de nationalités étrangères dans les différents séjours ».

Cette prise de position a entraîné également la réaction du Mrap qui a déclaré :

Ayant appris que la municipalité d'Ivry a décidé d'établir un quota de 15% dans les colonies de vacances de la commune à l'encontre des enfants de parents étrangers, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (Mrap) condamne une telle mesure, qu'il juge discriminatoire ; elle ne peut qu'avoir pour effet de diviser les communautés et de priver de leurs droits de nombreux enfants, dont beaucoup d'ailleurs sont nés en France.

Il rappelle que la lutte contre la

politique raciste du gouvernement et du patronat qui développent une ségrégation sociale et ethnique dans le logement, ne doit, en aucun cas, se retourner contre ceux qui en sont victimes.

Le Mrap estime que la solution aux réels problèmes posés aux municipalités concernées, passe par l'action commune des Français et des immigrés pour obtenir les moyens indispensables à la satisfaction des besoins sociaux de toute la population.

Le 30 janvier 1981.

la resurrection de la f.a.n.e.

Bien que dissoute, la F.A.N.E. fait toujours parler d'elle. Outre les attentats revendiqués par le groupe néo-nazi, différentes décisions de justice sont intervenues au cours de ces derniers mois.

Le 22 décembre, Marc Fredrickson a été inculpé par M. Jean-Claude Thin, juge d'instruction à la Cour de Sûreté de l'Etat pour «*reconstitution de ligue dissoute*», et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire français.

Le même jour, M. Claude Gsellier, juge d'instruction au tribunal d'instance de Paris, a inculpé le même Fredrickson pour «*apologie de crimes de guerre, attentats par explosifs, meurtres, diffamations et injures sociales, provocation à la haine raciale*» en raison des articles publiés dans les numéros d'octobre, novembre et décembre 1980 de «*Notre Europe*».

Ces décisions n'ont pas empêché le führer de la F.A.N.E. de demander l'asile politique à l'Islande. Début janvier, le gouvernement de l'île faisait connaître son refus de donner asile au fasciste français. Le procès en appel du leader de la F.A.N.E. est prévu pour le 4 février.

Un des compagnons de Fredrickson a eu lui aussi maille à partir avec la Justice. Il s'agit de Michel Faci, arrêté le 16 janvier à Fort-de-France (Martinique) pour vol de chèque et faux passeport.

Le 27 janvier, enfin, Paul-Louis Durand, le militant de la F.A.N.E. radié de la police a dû s'expliquer devant M. Mallars, juge d'instruction au tribunal de Nice dans l'enquête ouverte à la suite des menaces de mort envoyées à 67 personnalités juives en juillet dernier et qui ont conduit deux militants fascistes, Marc Gillet, 21 ans, et Daniel Milan, 33 ans, en prison.

espoir de liberté pour gary tyler

La Cour d'appel de la 5^e circonscription de New-Orleans a décidé au mois de juillet dernier d'accorder à Gary Tyler une seconde audience, donc, probablement, un nouveau jugement.

Gary Tyler avait été arrêté à l'âge de 16 ans et injustement condamné à mort sans preuves en 1974, à la suite du décès par balle d'un étudiant blanc appartenant à un commando raciste qui avait attaqué le «*school-bus*» dans lequel il se trouvait avec d'autres étudiants noirs. Par la suite, le seul témoin à charge admit avoir menti sous la pression de la police. La peine de mort ayant été déclarée «*inconstitutionnelle*» par la Cour Suprême en 1976, son exécution fut suspendue, puis Gary Tyler comparut à nouveau le 8 mars 1977 devant un tribunal qui commua sa condamnation à mort en travaux forcés à vie, sans possibilité de libération sur parole pendant les 20 premières années de la peine.

saint-chamas (suite)

Le tribunal correctionnel de Valence (Drôme) a condamné le 23 janvier Christian Doublet, troisième adjoint au maire de Saint-Chamas et Paul Géronimi, professeur de karaté, pour «*voies de faits et violences*» envers de jeunes immigrés d'origine maghrébine.

Les faits remontent à septembre dernier, au cours des fêtes votives de Saint-Chamas. L'équipe Doublet-Géronimi avait pris en chasse une voiture à bord de laquelle se trouvaient des jeunes immigrés de la région. Doublet conduisait pendant que son compère essayait, à l'aide d'une carabine, d'atteindre les occupants de l'autre véhicule. Des impacts de balles ont été relevés sur celui-ci.

Le tribunal a condamné Doublet à un an de prison ferme et Géronimi à trois ans. Rappelons aussi que cette affaire avait fait beaucoup de bruit à l'époque dans la région. Doublet avait reçu le soutien de nombreux maires, conseillers généraux et sénateurs qui avaient menacé de s'abstenir aux élections sénatoriales si le maire-adjoint de Saint-Chamas n'était pas relâché.

dant les 20 premières années de la peine.

La Cour d'Appel a déclaré que, lors du premier procès de Gary Tyler, le juge avait abusé les jurés (tous blancs) par des instructions mensongères.

Au cours de cette seconde audience, l'Etat devra prouver que l'avocat de Gary Tyler n'avait élevé aucune objection contre ces manœuvres du juge. Si l'Etat ne peut le faire, Gary Tyler sera jugé à nouveau. «*Pour la première fois, nous sommes sûrs que la Cour décidera de procéder à un nouveau jugement*», a déclaré Jack Peebles, l'avocat de Gary Tyler.

un procès surprenant

Le 12 janvier dernier, comparaissait devant la 15^e Chambre correctionnelle de Paris, deux étudiants en Droit qui avaient brisé les vitrines et provoqué des incendies dans deux librairies «*à tendance juive et gauchiste*», selon les termes du troisième prévenu, mineur, jugé séparément. Le Mrap s'était porté partie civile. Procès fort surprenant.

le racisme en justice

quement utilisée contre les manifestants, n'ait pas été retenue dans cette affaire, et que seul un comparse soit poursuivi.

Il a dénoncé le manque de conviction qui anima les enquêteurs, avant de conclure en demandant au tribunal de se déclarer incompétent et de renvoyer cette affaire devant les tribunaux chargés d'instruire les autres dossiers relatifs à la F.A.N.E. Jugement le 23 janvier.

Le Tribunal correctionnel de Nice a condamné Jean-Pierre Chapel (32 ans) à six mois de prison, Charles Pasimo (30 ans) à trois mois, Daniel Bolfech (19 ans) à un mois, Guy Herbomez (20 ans) à deux mois avec sursis, et Olivier Pichot (18 ans) à six mois avec sursis pour avoir été surpris en train de barbouiller les murs de la gare de graffiti antisémites dans la nuit du 5 au 6 octobre dernier.

La Cour d'appel de Metz a aggravé la peine infligée à un boucher de la ville qui avait insulté un de ses confrères de confession israélite. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis, 2 000 francs d'amende et 2 000 francs de dommages et intérêts.

Le Tribunal correctionnel de Paris a condamné Jean-Pierre Bataille, inspecteur aux Renseignements Régionaux à deux ans de prison dont neuf mois fermes pour «*vol et violation du secret professionnel*». J.P. Bataille fournissait des renseignements à un militant de l'extrême droite : Pierre Bugny. «*C'était une monnaie d'échange*», dira-t-il au procès, «*Pierre Bugny me fournissait des informations utiles sur l'extrême gauche. Je lui en donnais d'autres. C'est une pratique courante chez nous. On n'a rien sans rien...*». Le contenu du «*fichier bleu*», qu'il avait reçu du militant fasciste n'a pas été communiqué, ni au public, ni aux journalistes.

un juif archevêque de paris

Monseigneur Jean-Marie Lustiger, 54 ans, vient d'être nommé 139^e archevêque de Paris; il succède au cardinal Marty.

Né en 1926 à Paris, de parents polonais, Jean-Marie Lustiger est un immigré de la deuxième génération. De religion juive, il se convertit au catholicisme à l'âge de 14 ans, et fut ordonné prêtre à 28 ans. Sa mère mourut en déportation à Auschwitz en 1943.

Jean-Marie Lustiger avait succédé à Monseigneur Guy-Marie Riobé, membre du comité d'honneur du Mrap, à l'évêché d'Orléans en 1979.

Peu après l'attentat de la rue Copernic, il avait déclaré dans une in-

Surprenant pour les chefs d'inculpation retenus, qui portaient en correctionnelle une affaire criminelle...

Surprenant pour l'acharnement à vouloir gommer tout caractère raciste aux motivations des prévenus. Et pourtant, le mineur n'avait-il pas reconnu que ses amis et lui-même «*militaient dans un mouvement d'extrême droite à caractère raciste*»? Et pourtant, les policiers avaient trouvé dans le portefeuille d'un des autres inculpés une cartelette ornée d'une croix gammée avec ces inscriptions : «*Les Juifs sont notre malheur. Heil Hitler! Je souhaite un bon anniversaire à notre camarade Radius. Nous serons tristes, le 30 avril, ne l'oublions pas*» (jour de la mort d'Hitler, comme le découvrit le substitut).

Surprenant et même scandaleux pour la façon dont s'est passée l'instruction. En effet, les trois prévenus faisaient partie d'une association nommée «*Les cadets de la*

mer». Or, malgré la commission rogatoire lancée par le juge d'instruction, qu'a-t-on fait? On a simplement interrogé les membres du bureau de cette association qui ont plaidé la respectabilité et l'honorabilité... D'ailleurs, n'ont-ils pas exclu aussitôt les trois inculpés? Et pourtant, les «*Cadets de la mer*» n'initient-ils pas les jeunes (12-19 ans) aux sports de combat? Le siège de l'association n'est-il pas aussi celui du Para-Club Jan Roth? Et ne trouve-t-on pas dans leur dernier bulletin, «*Cadet*», une publicité (entre autres) pour «*Le livre des armes*» avec cette citation : «*L'arme n'est pas un objet inanimé dépourvu de sens, mais l'instrument privilégié de l'histoire*», sans parler de l'éditorial intitulé «*Dissidence*» qui, à mots couverts, rappelle tous les thèmes de l'extrême-droite?

Enfin et surtout à cause du réquisitoire du substitut Perin qui se présenta plutôt comme une défense

des prévenus, décrits comme «*francs, loyaux et courageux, intelligents et cultivés, scandalisés par les théories défendues par certains éléments néfastes...*» et qui «*avec la fougue de la jeunesse, ont exécuté des entreprises qu'ils regrettent sincèrement*» avec «*certes des moyens critiquables...*». Quant à la cartelette, ce n'était pour lui «*qu'une plaisanterie*».

Une seule question reste posée : Y a-t-il une volonté politique de lutter contre le néo-nazisme?

On notera que le tribunal a fait preuve de plus de sévérité que le procès lui-même pouvait le laisser supposer :

Luc Radius, vingt ans, a été condamné à 24 mois d'emprisonnement dont dix avec sursis et Fernand Pillonel, vingt-et-un an, à trois ans de la même peine dont deux avec sursis.

M.N.

attentats, agressions, profanations

Des récentes statistiques du ministère de l'Intérieur mettent en évidence une recrudescence des attentats en France. Alors qu'en 1973 on recensait 139 attentats, ce chiffre est passé à 282 en 1974, 499 en 1975, 487 en 1976, 561 en 1977, 637 en 1978 et 596 en 1979. Les chiffres définitifs de l'année 1980 n'ont pas encore été communiqués, mais on peut déjà présager que le nombre d'attentats en 1980 dépassera de loin celui de 1979 et même celui de 1978.

Les attentats «*politiques*» représentaient, en 1973, 79 des 139 attentats, soit 56%. En 1974 et 1975, ils représentaient 64% et 74%. Depuis cette année-là, le nombre de ces attentats se situe, en moyenne, aux alentours de 400 par an, ce qui représenterait pour 1976 : 82%, 1977 : 71%, 1978 : 62% et pour 1979 : 67%.

Les mêmes statistiques font état d'une légère diminution des attentats par explosifs dans la région parisienne pour l'année 1980 (119 contre 104), mais de nombreux attentats n'ont pas encore été «*répertoriés*». En voici quelques-uns, récents :

13 novembre :

Attentat contre le foyer des travailleurs immigrés de la rue du Chevaleret à Paris.

2-3 janvier :

Attentat contre le siège de la section du XII^e arrondissement de Paris du P.C.F. C'est la troisième fois en six mois que ce local est visé.

Un incendie d'origine criminelle a été allumé dans le temple protestant d'Ecully dans la banlieue lyonnaise.

Un attentat a provoqué d'importants dégâts au 24 rue St-Lazare à Paris. Cette explosion visait Roland Krivine, le frère du candidat de la L.C.R. à la présidence de la République, qui habite l'immeuble voisin. Le lendemain, R. Krivine recevait la lettre suivante : «*Hier soir, 12/1 à 22h15, nous avons trouvé la porte de votre immeuble fermée alors nous avons déposé notre colis chez Bloch, juste à côté. Nous reviendrons! Tuons A. Krivine!*» signé «*Cercle A. Hitler*».

Un commando se faisant appeler «*Groupe Charles Martel*» a attaqué le cinéma «*Saint Séverin*» au Quartier Latin à Paris qui projetait le film «*La Bataille d'Alger*».

Du côté des agressions, on peut noter :

23 décembre :

Un policier parisien, M. Guy François, 28 ans, a injurié et sérieusement blessé au visage et au thorax, à l'aide d'un couteau, un jeune Tunisien venu déclarer la perte de son passeport au commissariat de la gare Montparnasse à Paris. Gifté à plusieurs reprises, le jeune homme, Ali Sghier, fut contraint de se déshabiller et fut menacé de viol. Le policier a été inculpé de violence avec préméditation et placé sous mandat de dépôt à la prison de Fleury-Mérogis.

24 décembre :

Deux jeunes Marocains de 19 et 14 ans ont été sauvagement agres-

sés par les «*videurs*» de la patinoire de Lille (Nord). Le plus âgé a dû être hospitalisé.

Le directeur de l'école O.R.T. de Strasbourg, M. Loève, a été agressé par quatre individus au cri de «*C'est Noël aujourd'hui, mort aux juifs*». M. Loève a dû être hospitalisé.

Quant aux profanations, attaques nocturnes de bâtiments... elles deviennent presque quotidiennes.

19-20 décembre :

Attaque contre la Maison des Jeunes et de la Culture Guy Mocquet à Bonneuil-sur-Marne. Le directeur de l'établissement découvre dans les locaux fracturés : 19 autocollants placardés sur les murs qui portaient le texte suivant : «*Pour une France digne et respectée, pour les Français d'abord*» et «*1 million et demi de chômeurs, c'est 1 million et demi d'immigrés de trop, la France et les Français d'abord*». Ces autocollants portaient la signature du «*Comité Le Pen*». Des inscriptions ont, d'autre part, été peintes sur les murs, signées «*F.N.J.*». Des affiches du candidat fasciste à l'élection présidentielle ont été collées sur les murs extérieurs du bâtiment. Un témoin a aperçu une quinzaine de personnes collant les mêmes affiches, roulant à bord de véhicules immatriculés dans les Yvelines (78).

2-3 janvier :

Une salle de réunion de l'église évangélique (protestante), dans le 3^e arrondissement de Lyon, a été saccagée par un groupe qui n'a pas revendiqué son opération.

9-10 janvier :

Des tombes ont été profanées, des croix gammées et des inscriptions nazies signées F.A.N.E. ont été peintes dans le cimetière juif de Rosny-sous-Bois (Seine-St-Denis). Quelques jours plus tard, le 14, cinq cents personnes manifestaient pour protester contre cette agression fasciste.

11 janvier :

Des inscriptions racistes et nazies ont été peintes sur les murs en différents endroits de la ville de Clichy (Seine-St-Denis).

14-15 janvier :

Des nazillons tracent des inscriptions racistes et nazies dans la cage d'escalier d'un immeuble de Villeurbanne (Rhône) et sur les portes des locataires portant un nom à consonance israéliite.

15-16 janvier :

Les murs de Martigues (Bouches du Rhône) sont recouverts de croix gammées.

16 janvier :

La rue Lévis, dans le XVII^e arrondissement de Paris, est couverte de croix gammées, d'inscriptions racistes et nazies signées G.U.D.

interview au «Nouvel Observateur» : «L'attitude des chrétiens à l'égard des Juifs sera le révélateur de l'attitude des chrétiens à l'égard du Christ. Quand le peuple juif est visé, le chrétien est atteint.» «Je suis né juif et je le resterai», a-t-il encore affirmé après sa récente désignation.

trésorier de la f.a.n.e. vitriolé

Jeudi 29 janvier, vers 8 h 30, quatre hommes ont agressé à Courbevoie, Michel Caignet, 26 ans, étudiant, ancien trésorier du groupe nazi F.A.N.E. L'un des quatre agresseurs a lancé sur lui le contenu d'une bouteille de vitriol. Michel Caignet a dû être transporté dans un état grave à l'hôpital, brûlé au visage et à la main gauche.

L'enquête conduite par le commissaire Sirurget de la 7^e brigade territoriale a déjà porté ses fruits. L'identification du véhicule a conduit les enquêteurs au domicile d'un homme chez lequel les policiers ont découvert des documents du «Front Antiraciste» et du «Front des Etudiants Juifs», ainsi qu'une fiche de renseignements sur Michel Caignet.

Dans un communiqué, le Mrap exprime «son total désaccord avec cette forme d'action qui relève des méthodes mêmes des groupes racistes et fascistes...» «Pour combattre ces groupes, le Mrap invite l'opinion à se mobiliser en vue d'exiger leur démantèlement et leur mise hors d'état de nuire par les Pouvoirs publics.»

Le Mrap conclut en souhaitant que les auteurs de tous les attentats soient démasqués avec la même rapidité.

ministres désavoués

Moussa Konaté, restera en France. Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat, le 4 février 1981. L'affaire remonte au 16 avril 1976. Ce matin-là, Moussa Konaté est arrêté en compagnie de quinze autres locataires du foyer Sonacotra à Peirefite (Seine-Saint-Denis). C'est le début de la grève des loyers et toutes les pressions sont bonnes pour la faire cesser. Le ministre de l'Intérieur, M. Ponia-towski expulse Moussa le jour même, le qualifiant de «dangereux agitateur» et l'accusant de menacer de mort le gérant du foyer. Bien que M. Buisson, le directeur, ait reconnu la fausseté de ces accusations, le ministre de l'Intérieur maintint sa décision.

En juillet 1976, la Commission des expulsions émettait un avis fa-

vorable au maintien en France de Moussa. Mais le 21 juillet, le ministre prenait un nouvel arrêté sommant le travailleur malien de quitter le sol français où il est indésirable. Moussa reste en France, soutenu et protégé par ses amis de la C.G.T. et du P.C.F., dont il est membre.

Le 8 novembre 1978, le tribunal administratif de Paris déclarait «faux les éléments du dossier Konaté». Mais rien n'y fit, le 22 août 1980, un nouvel arrêté d'expulsion signé cette fois, par M. Bonnet, est notifié à Moussa Konaté.

Cette victoire a été obtenue après une longue lutte à laquelle le Mrap a participé. Elle suit de quelques semaines les décisions du tribunal administratif de Marseille, annulant différentes expulsions, dont celles du jeune Tunisien Youssef Sassi, de l'étudiant marocain Miloudi Wadih et de plusieurs travailleurs sénégalais.

en bref

■ Les universités françaises comptent cette année près de 25 % en moins d'étudiants étrangers (7366 contre 10850 en septembre 1979). Un des vœux de Mme Saunier Seïté commence à se réaliser.

■ Un marchand de sommeil a été condamné à trois mille francs d'amende par le tribunal correctionnel de Lyon pour avoir logé des immigrés dans des cabanons de trois à dix mètres carrés, sans eau ni électricité.

■ Jean-Marie Le Pen, candidat du groupuscule fasciste «Front National» à l'élection présidentielle a présenté à la presse un court métrage sur ses combats politiques. L'un des thèmes s'intitule «La France et les Français d'abord». Le candidat d'extrême-droite a d'autre part recueilli cent quarante-vingt signatures sur les 500 nécessaires au dépôt de sa candidature.

■ Gadi Algazi, le jeune Israélien dont nous parlions dans le dernier numéro de droit et liberté, a été condamné le 6 janvier à un an de prison par un tribunal militaire israélien. Gadi Algazi refusait de servir dans les territoires occupés. Devant ses juges il déclara refuser une «logique cruelle» et «l'engrenage de l'occupation et de la résistance».

■ Le «Bundesturnzeitung», journal de l'«Esterreichischer Turnerbund», organisation «sportive» autrichienne, a été déclaré publication fasciste par un tribunal de Vienne pour le caractère ouvertement raciste et nationaliste de certains articles.

■ Deux cents colis de matériel de propagande néo-nazie ont été interceptés lors de leur entrée en R.F.A. au cours de l'année 1980.

La majorité des envois provenaient des U.S.A., du Canada et d'Europe occidentale. L'un des colis contenait cinq bustes d'Hitler fabriqués au Canada.

■ Le ministère de la justice ouest-allemand vient de publier des statistiques faisant état des affaires examinées par les tribunaux contre les nazis d'hier et d'aujourd'hui. 2 450 procédures sont en cours contre les personnes suspectées ou inculpées de crimes nazis. Depuis le 8 mai 1945, 86 498 personnes ont été poursuivies pour cette raison. 6 446 ont été reconnues coupables et condamnées : 12 à la peine de mort, 156 à la réclusion à perpétuité, 6 163 à des peines de prison diverses et 114 à des amendes seulement.

■ Après plus de cinq années de procédure, le tribunal de Dusseldorf examinera le cas des neuf bourreaux de Maidanek, accusés de complicité dans le meurtre de 250 000 personnes.

■ Se référant au décret-loi de 1939, la préfecture de la Nièvre avait invalidé la décision du Conseil d'administration de la M.J.C. de nommer comme administrateur un jeune Algérien. Les protestations des adhérents de la Maison des Jeuns ont conduit le ministère de l'Intérieur à accorder une dérogation en faveur de Rabah Touta.

■ Pour la première fois en Israël, le drapeau israélien a été hissé à côté du drapeau palestinien. Cet événement a eu lieu le 12 janvier à l'initiative du «Conseil pour la paix Israël-Palestine», animé par le général israélien Matti Peled.

■ Le livre «Hitler», de Herbert Walther, publié aux éditions Baudoin, vient d'être interdit à la vente par le ministère de l'Intérieur. L'interdiction de cet ouvrage, imprimé et écrit à l'étranger, est motivée par sa couverture dont la photographie, montrant Hitler et des croix gammées, est «de nature à constituer une provocation à l'égard de tous ceux qui ont souffert du régime nazi» et par les photos et légendes qui font «abstraction des crimes et des malheurs imputables à l'idéologie nazie». De ce fait, ce livre «peut être ressenti comme une présentation complaisante du régime hitlérien», a précisé le ministre de l'Intérieur, M. Bonnet.

■ Jan Bulder, un Néerlandais de 68 ans a été arrêté le 8 janvier à l'aéroport de Schiphol. Il était recherché pour crimes de guerre, accusé d'avoir ordonné l'arrestation de juifs de La Haye et d'autres villes des Pays-Bas et de les avoir déportés à Auschwitz.

■ Henri-Robert Petit, militant de la F.A.N.E., a été inculpé lundi 22 décembre de provocation et incitation à la haine raciale, pour des

articles publiés dans «Le lien du Lynx Club», feuille de la F.A.N.E. publiée dans le Val d'Oise. Ancien collaborateur de Darquier de Pellepoix, H.R. Petit avait été le directeur du «Pilori» pendant l'occupation.

■ La peur et la colère montent à Atlanta (voir d.l. n° 396) : un seizième enfant noir a disparu début janvier dans la capitale de l'Etat américain de Georgie.

■ Plusieurs dirigeants d'organisations martiniquaises ont été arrêtés dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier à Fort de France, peu après qu'un incendie d'origine criminelle se soit déclaré dans le Palais de Justice de la capitale de l'île. Les seules charges retenues contre eux sont les prises de position sur le comportement de l'appareil judiciaire en Martinique.

■ Jean-Claude Cailleux, le policier qui avait tiré sur un jeune homme de 19 ans à Orléans, le 9 novembre, parce qu'il avait «le type gitan» a été condamné le 12 janvier par le tribunal correctionnel d'Orléans à quatre mois de prison avec sursis.

■ L'Institut sud-africain des relations raciales vient de publier des statistiques sur les détentions au pays de l'apartheid. «Au moins 965 personnes ont été détenues en 1980 en vertu de diverses lois sur la sécurité». Parmi elles, 36 ont été condamnées à un total de 227 années de prison et 14 ont été frappées de mesures de «bannissement». 10 journalistes ont été détenus au titre de ces lois en 1980, ainsi que 21 syndicalistes, 39 travailleurs sociaux, 67 leaders politiques, 32 professeurs, 117 étudiants et 341 lycéens. L'Institut précise que 16 des personnes détenues avaient entre quinze et vingt ans.

■ Début décembre, l'avocat sud-africain Georges Biso avait donné d'autres chiffres qui sont à rapprocher de ceux de l'Institut. Selon lui, «9 958 personnes ont été condamnées de janvier à novembre 1980 inclus, au seul titre d'un des textes de l'arsenal des lois sur la sécurité, et 22 organisations diverses (politiques, syndicales, estudiantines) ont été déclarées illégales. 6 personnes ont été pendues pour actes de «terrorisme» politique et 38 ont été condamnées à la réclusion criminelle à perpétuité.»

M^e Biso a cependant précisé que ses statistiques «ne comprennent pas les centaines de militants tués au cours d'affrontements avec la police et la quarantaine de décès en prison survenus depuis l'introduction d'une loi autorisant la détention sans procès. Elle n'incluent pas non plus les 17 000 non-blancs emprisonnés un jour ou l'autre pour contravention à la loi sur les «pass».

droit et liberté signale

livres

■ Le silence des sémaphores

Après «L'Astrolabe de la mer», Chems Nadir nous offre un recueil de poèmes. Cet ouvrage est intéressant à plus d'un titre. D'abord par sa dimension et la profusion d'images, mais aussi par sa conception formelle. L'auteur a envoyé ses textes à des peintres aux quatre coins de l'hémisphère sud pour qu'ils les illustrent. Le résultat, original, est remarquable.

Une idée s'échappe de l'ensemble de ce livre : l'errance, l'errance sur ces déserts d'eau que sont les océans. Dans sa poésie, Chems Nadir allie, dans un spasme ininterrompu, la profondeur de la poésie française à l'inondable nostalgie de la poésie arabe. «Silence des sémaphores» est un livre qui parle à tous ceux qui veulent écouter, s'écouter.

S.Z.

■ Solstice du jaguar

Tel est le titre, à la fois insolite et attirant, du livre récemment paru dont on doit la paternité à une jeune et mère plume venue d'Argentine.

Il est difficile de résumer un livre aussi riche. Il se présente sous la forme de récits brefs, habités par des personnages mystérieux, insaisissables et à la fois concrets.

A travers ces récits, nous assistons à une mutation, tant dans les personnages que dans leur entourage. L'histoire glisse au fil des pages comme les couleurs sur un arc-en-ciel. Sans choc, sans brutalités, presque à l'insu du lecteur, le monde que nous décrit Grégorio Manzur évolue, nous faisant parcourir l'univers des Indiens d'Amérique Latine.

Un livre d'une beauté extraordinaire, où les détails sont amour.

S.Z.

Solstice du Jaguar : éditions Fayard.

■ Anthologie de la prose israélienne, collectif, éd. A. Michel.

Douze nouvelles traduites de l'hébreu veulent ici donner un «florilège» de la production littéraire israélienne d'aujourd'hui, dont les multiples facettes reflètent les origines diverses de leurs auteurs. En dépit d'un ton un peu monocorde, cette anthologie est intéressante car elle fournit un échantillon de thèmes fréquents dans cette jeune littérature déjà fortement personnalisée : une vie quotidienne souvent dure, mais vue sous l'angle de l'intimisme et de l'humour, la guerre avec les voisins, les chauchemars nés de souffrances encore très proches, la vie au kibboutz, enfin une «méditerranéité» hédoniste mêlée à un héritage central-européen : un mariage non encore consommé.

théâtre noir

Le théâtre noir propose en février :

Le 1^{er} et le 2 : «Danse symphonique» à 20h30.

Du 3 au 22 : «Gouverneurs de la rosée», une pièce écrite par l'auteur haïtien Jacques Roumain. C'est l'histoire d'un jeune Haïtien qui, après avoir travaillé quinze ans dans les plantations de cannes à sucre à l'étranger, rentre au pays natal avec le désir de retrouver ses racines. A 20h 30.

Le 8 : «Salsa Combination», concert d'un jeune groupe de musique Salsa. A 17 h.

Le 24 : Concert de guitare avec Robin Vauto et Alex Bernard. A 20h30.

Du 26 février au 4 mars : «Cinéma africain» avec les films : «Lettres paysannes» de Safi Faye, «Muna-Moto» de D. Pipa, «N'Diangane» de J. Traouré, «Baara» de S. Cissé et «La Châpelle» de J. Tchissokou. A 20 h 30.

Théâtre Noir : 23, rue des Cendriers, 75020 Paris. Tél. : 797.85.14. M^e Mémilmontant ou Père-Lachaise.

Tarifs préférentiels aux étudiants et aux chômeurs.

maison de la culture de grenoble

La Maison de la Culture de Grenoble organise, avec le Cercle Bernard Lazare, du 29 janvier au 15 février, une quinzaine consacrée à l'univers Yiddish.

Au programme de ces journées : une exposition de peinture avec les toiles de Borvine Frankel, une exposition des gravures de R. Grunberg. Un cycle de cinéma avec des films de R. Bober et Myriam Novitch. Des tables rondes autour de la littérature Yiddish ; de la musique et des chansons avec le groupe de Talila ; des contes dit par S. Alechem ; des rencontres...

Ce sera pendant quinze jours, autour de la culture et de la tradition Yiddish, un bon moyen pour les grenoblois et les habitants de l'Isère de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances sur le peuple juif.

Cette manifestation dont le cœur se trouve à la Maison de la Culture, sera décentralisée dans la ville et touchera quelques cités voisines.

droit et liberté ■ n°398 ■ février 1981

■ La Fascination de l'islam par Maxime Rodinson, petite coll. Maspéro.

Dix siècles de fréquentation du monde musulman par la chrétienté occidentale continuent de véhiculer des préjugés. M. Rodinson s'efforce de dégager quelles images sont sorties d'une fréquentation toujours compétitive sur les plans militaire et commercial, mais surtout culturel et religieux, tant le regard théologique a empoisonné ces rapports. Brillant et clair, cet essai fait le point avec une ouverture rare chez les orientalistes.

■ Pourquoi Bernerdji s'est-il suicidé ? par Nazim Hikmet, éd. de Minuit.

Souvent qualifié de «tragique roman en vers», cette belle pièce de Nazim Hikmet, actuellement à l'affiche au théâtre d'Ivry, est un témoignage de foi dans la libération des opprimés, en dépit des erreurs, souvent criminelles, des hommes et des partis qui veulent les guider vers ce but. C'est après son exclusion du P.C. turc en 1929 que le

grand poète écrivit cette œuvre qui met en scène un jeune révolutionnaire indien, accusé de trahison par ses camarades (comme l'auteur) puis réhabilité et porté à de hautes fonctions : il se suicidera... ■ L'Economie arabe contemporaine, par Samir Amin, éd. de Minuit.

L'un des meilleurs économistes actuels, d'origine égyptienne, issu d'un Tiers-Monde dont il étudie le sort sans en celer aucune des faiblesses structurelles ou idéologiques, Samir Amin donne ici un court mais savant et austère tableau des économies arabes, très différenciées, quoique coexistant au sein d'un ensemble géo-culturel solide, dans l'«après-choc» de 1973 qui a amené à des prises de conscience mais aussi à des gaspillages énormes. Il pose une question cruciale : «Le pétrole aura-t-il pour les Arabes ce que l'or d'Amérique fut pour les Espagnols du XVI^e siècle : l'agent de leur dépendance future ?»

Yves THORAVAL

musique

1 + 1 = 3

La solitude a-t-elle pesé sur «Grand-Père Schlomo» ? «Question pertinente, mon cher Watson !» aurait sans doute répondu Sherlock Holmes en apprenant que Lionel Rocheman travaille en ce moment avec la chanteuse Talila pour un spectacle à l'Olympia.

Trois représentations sont prévues (1). rencontre éphémère, dit-on, car ni l'un ni l'autre ne se sont attendus pour monter sur les planches.

Deux démarches, deux sensibilités, deux caractères différents se rejoindront donc pour quelques soirs : Talila avec son répertoire de chansons, et Rocheman, avec ses histoires.

«Grand-Père Schlomo, nouvelle version» sera en quelque sorte la synthèse des deux spectacles : histoires, chansons, musiques et mise en scène. Ce «mariage» sera probablement une pause dans la carrière des deux artistes. Moment où les deux expériences vont se confronter et s'enrichir.

Le chemin que poursuit Lionel Rocheman est très tortueux. Ce fut d'abord les Hootenannies et le folk américain avec Roger Mason, puis une période parmi les chanteurs engagés. Depuis quelques années, Lionel Rocheman a cessé ses précédentes activités, «définitivement» dit-il, pour se consacrer à une forme de spectacle plus originale et surtout plus personnelle. Ses dernières apparitions dans «Yiddish Story» et «Rocheman Show» ont permis de découvrir un autre personnage, très attaché à ses racines.

Talila, plus connue des lecteurs (et lectrices) de droit et liberté, a commencé au sein de l'ensemble «Kol Aviv», avant de se lancer dans une carrière séparée. Accompagnée par trois musiciens, dont le prestigieux guitariste Ezra Bouskela (qui assurera la direction musicale et les arrangements du spectacle de l'Olympia), Talila fait revivre la communauté juive de Pologne et d'Europe centrale à travers son folklore. Les rêves, les persécutions, les longs voyages à la recherche d'une terre d'accueil inspirent les textes qu'elle nous chante avec tendresse. La voix de la chanteuse nous fait pénétrer encore plus profond au cœur de ce monde bouleversé par la barbarie.

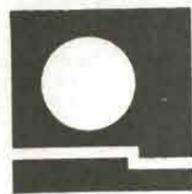
Un spectacle qui promet beaucoup et auquel vous êtes invités. Des prix préférentiels sont réservés à nos lecteurs et à leurs amis (2).

Alors, il ne reste qu'une chose à dire : «Rendez-vous là-bas».

Marc MANGIN

(1) Le 23 février à 21 h, le 28 février à 18h30 et le 1^{er} mars à 14h30 à l'Olympia, 28 bd des Capucines, 75009 Paris.

(2) Les places sont à retenir dès maintenant au service des collectivités, 64 av. d'Italie, 75013 Paris, Tél. 580.91.40.



la mécanique des
bons canapé-lits

13, rue Vauquelin
75005 PARIS
707.17.60
331.72.16

mico

diffusion de
créations françaises
et étrangères



LAYETTE FAIT MAIN

ET ROBES SMOKEES MAIN
DU 6 MOIS AU 4 ANS

73, RUE ORFILA - 75020 PARIS

TÉL. 366 35 57
366 35 58

VÊTEMENTS EN

Chevreaux double face

Chevreaux fourrures

Peaux lainées

Fourrures

Indiana
Pelisses

40, rue de l'Échiquier
75010 PARIS

Tél. : 770-27-77



MODE TERRIBLE
POUR ENFANTS SAGES

LA PETITE
GAMINERIE

28-32, rue du Four, 75006 PARIS
Téléphone 222.05.58 et 548.39.31



CARCONS RAJA

20, rue rampal 75019 paris
tél. : 202.60.90
télex : 670114

emballages en stock



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

12 RUE TRONCHET - 742.53.40
41 RUE DU FOUR - 548.85.88
74 RUE DE PASSY - 527.14.49
TOUR MONT-PARNASSE - 538.65.53
PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW-YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples
120 rue saint denis 75002 paris tél:(1)233 09 57



Le Mrap organise une enquête sur le racisme en France. Ce questionnaire est strictement anonyme et vos réponses seront utilisées uniquement pour établir des statistiques. Mais le Mrap souhaiterait connaître :

1. Votre âge, sexe :

- Moins de 15 ans 1
- 15-24 ans 2
- 25-34 ans 3
- 35-49 ans 4
- 50-64 ans 5
- 65 ans et plus 6
- Age non précisé 7
- Sexe masculin 1
- Sexe féminin 2
- Entourer le chiffre correspondant.

2. Votre profession actuelle :

- Agriculteur 1
- Ouvrier 2
- Employé 3
- Cadre moyen 4
- Commerçant, artisan 5
- Cadre supérieur, profession libérale 6
- Chômeur 7
- Etudiant 8
- Retraité 9
- Sans profession 10
- Non précisé 11
- Entourer le chiffre correspondant.

3. Votre niveau de fin d'études ou le dernier établissement que vous avez fréquenté :

- Primaire 1
- Secondaire, jusqu'en 3^e 2
- Jusqu'au baccalauréat inclus 3
- Etudes supérieures (I.U.T., Fac) 4
- Non précisé 5
- Entourer le chiffre correspondant.

4. Votre situation matrimoniale :

- Célibataire 1
- Marié(e) 2
- Veuf, veuve, divorcé(e) 3
- Non précisé 4
- Entourer le chiffre correspondant.

5. Votre commune de résidence :

- Paris, banlieue parisienne ... 1
- Ville de plus de 100.000 habitants 2
- Petite ville et ville moyenne 3
- Commune rurale 4
- Non précisé 5
- Entourer le chiffre correspondant.

6. Ces dernières semaines, avez-vous été personnellement témoin d'actes ou de comportements que vous définiriez comme « racistes » ?

- Oui 1
- Non 2
- (Si non, passez directement à la question 9).

Actes racistes dont vous avez été personnellement témoin	Auteur de l'acte raciste					
	Inconnu, ne sais pas	Une personne en privé	Une personne dans la rue ou dans un lieu public	Un commerçant ou un employé dans son travail	Un fonctionnaire dans son travail (adminis., police ...)	Autres (précisez)
Graffiti	1	2	3	4	5	6
Récit d'histoires drôles à contenu raciste	1	2	3	4	5	6
Allusions plus ou moins insultantes sur la nationalité, la couleur, la race d'une personne ou d'une minorité (Arabes, Juifs, Noirs) en l'absence de cette personne	1	2	3	4	5	6
Allusions sur la nationalité, la couleur ou la race d'une personne, mais cette fois, en sa présence	1	2	3	4	5	6
Discrimination du fait de la couleur ou la race, dans une offre d'emploi	1	2	3	4	5	6
Discrimination pour ces mêmes raisons dans une offre de logement	1	2	3	4	5	6
Refus de servir une personne dans un café ou un restaurant pour ces mêmes raisons	1	2	3	4	5	6
Brutalités ou sévices physiques	1	2	3	4	5	6
Autres (précisez)	1	2	3	4	5	6

7. D'une manière générale, qui était la (ou les) personne(s) visée(s) ?

- Un Maghrébin 1
 - Un Antillais 2
 - Un Africain 3
 - Un Juif 4
 - Un Gitane 5
 - Deux ou plusieurs de ces minorités 6
 - Les étrangers en général 7
 - Autres (précisez) 8
- Entourez le chiffre correspondant.

9. De manière générale, peut-on dire que la majorité des gens :

- Ne sont pas racistes 1
 - Sont racistes mais ne le montrent pas 2
 - Sont racistes et le montrent en privé 3
 - Sont racistes et le montrent en public 4
 - Ne sait pas, pas d'opinion 5
- Entourez le chiffre correspondant.

11. Avez-vous l'impression que le racisme :

- A augmenté ces derniers temps 1
 - A diminué 2
 - Est aussi répandu qu'il y a quelques années 3
 - Ne sait pas 4
 - Autres, précisez 5
- Entourez le chiffre correspondant.

12. Il y a plusieurs façons de lutter contre le racisme. Je vais vous citer six moyens différents. Pouvez-vous les classer selon leur efficacité (mettre en premier le plus efficace et au 6^e rang le moins efficace).

- Informer les enfants à l'école sur ce qu'est le racisme.
- Faire appliquer rigoureusement la loi de 1972 réprimant les actes racistes et discriminatoires.
- Faire des campagnes d'information dénonçant le racisme dans la presse, à la radio, à la télévision.
- Faire mieux connaître les pays et la culture des victimes habituelles du racisme.
- Réprimer sévèrement les groupes et organisations qui propagent le racisme.
- Agir au niveau des partis politiques, des syndicats, du gouvernement, de l'administration, de la police, etc ...
- Autres moyens que ceux que je vous ai cités :

note

13. Si vous avez le sentiment que mes questions ne vous ont pas bien permis d'exprimer votre opinion, voulez-vous ajouter autre chose à ce que vous m'avez dit ?

8. Lorsque d'autres personnes que vous-mêmes assistent à des actes racistes, quelle est la réaction la plus fréquente ?

- Approbation du comportement raciste 1
 - Silence neutre ou gêné 2
 - Désapprobation ouverte de cet acte 3
 - Solidarité ouverte avec la victime 4
 - Plusieurs des réactions ci-dessus 5
 - Autres (précisez) et commentaires éventuels 6
- Entourez le chiffre correspondant.

10. Je vais vous citer plusieurs causes possibles de racisme. Quelle importance attribuez-vous à chacune d'entre elles ?

Entourez le chiffre correspondant.

	pas du tout important	Assez importante	Importante	Ne sais pas
Le cinéma	1	2	3	4
La télévision	1	2	3	4
Certains journaux	1	2	3	4
Le gouvernement	1	2	3	4
Les problèmes internationaux	1	2	3	4
Le chômage	1	2	3	4
Les groupes fascistes	1	2	3	4
L'église catholique	1	2	3	4
Autres (précisez)	1	2	3	4

■ action ■

gros plan

qui peut défendre faurisson ?

Le Mrap avec six autres associations, a engagé une action judiciaire de grande importance contre M. Faurisson, dont la campagne « révisionniste » nie l'existence des chambres à gaz dans les camps nazis et l'entreprise hitlérienne de génocide (1). Selon lui, ces « mythes » auraient été inventés par les juifs, après la guerre, pour en tirer un bénéfice financier et calomnier le peuple allemand.

C'est ce qu'il a affirmé une nouvelle fois, le 16 décembre, au cours d'une interview à Europe 1, dans l'émission « Expliquez-vous... » d'Ivan Levaï. M. Faurisson, qui prétend fonder ses thèses sur une « recherche historique » (tout comme le GRECE veut couvrir l'idéologie raciste d'une soi-disant « recherche scientifique ») a même déclaré qu'il n'était pas raciste, en donnant pour preuve que l'un de ses avocats était membre du Mrap.

Comment ne pas comprendre l'émotion des membres et des amis du Mrap ? Renseignements pris, l'avocat en question est M^e Yvon Chotard, de Nantes. Pour justifier son comportement, il invoque la liberté d'expression qui serait à défendre en défendant M. Faurisson, position que le linguiste américain Noam Chomsky a, dans un premier temps, soutenue avant de reconnaître qu'il avait eu tort.

Ce thème est repris dans quelques journaux, notamment « Libération », « Le Quotidien de Paris », « Le Nouvel Observateur », « Minute » et « Le Méridional » (ces deux derniers condamnés naguère pour avoir « librement exprimé » leur racisme). Ils reprochent au Mrap la décision de son bureau national qui, le 10 janvier, a suspendu M^e Chotard, l'exclusion ne pouvant être prononcée, statutairement, que par une assemblée générale ou un congrès. Le Mrap a pu répondre publiquement dans la mesure où son point de vue a été reproduit par certains de ces journaux. Nous attendons patiemment, pour les autres, qu'ils veuillent bien nous faire bénéficier de la liberté d'expression. Notons d'ailleurs qu'en dépit de notre demande, l'émission « Expliquez-vous... » nous reste fermée.

De quoi s'agit-il en fait ? Quelques informations et observations permettront de ramener le débat à ses justes dimensions.

sur la suspension de m^e chotard

Celui-ci a adhéré au Mrap en mai 1980, dans la période même où il prenait en charge les intérêts de M. Faurisson, lequel lui dédie son dernier livre. Il déclare avoir averti son client de son adhésion au Mrap ; mais il n'a pas cru devoir avertir le Mrap qu'il allait plaider contre lui. Si M. Faurisson ne s'en était pas vanté, cette caution « antiraciste » n'aurait sans doute été révélée qu'au cours du procès, et on imagine l'effet d'audience...

Le Mrap n'a pas admis cette situation ambiguë, où deux avocats appartenant au Mouvement se seraient trouvés de part et d'autre de la barre, et où son adversaire aurait pu scandaleusement s'en servir pour créer la confusion. Précisons que M^e Chotard a été invité à la réunion du bureau national où son cas était discuté, et qui a duré plus de 3 heures ; qu'il a été le premier et le dernier à prendre la parole ; et qu'après ce débat approfondi, sa suspension a été votée par 33 voix contre 2.

sur la défense de m. faurisson

Toute la tactique de M. Faurisson, depuis qu'il prolonge dans le style « historique » la campagne de réhabilitation du nazisme consiste à dire qu'il est « neutre » et ne fait que rechercher la vérité. En réalité, son « œuvre » n'est qu'une accumulation de sophismes, opposant une prétendue analyse de textes aux témoignages les plus éclairants tant des survivants des camps nazis que des nazis eux-mêmes. Son autre avocat, M^e Delcroix, connu pour ses attaches avec l'extrême-droite, et auquel le Mrap a été plusieurs fois opposé (notamment dans le procès de Frédrickson), pourra sans doute défendre ses thèses. Le rôle incombant plus particulièrement à M^e Chotard est d'accréditer l'i-

dée que M. Faurisson est un historien scrupuleux, qui peut certes se tromper sur certains points, mais dont l'entreprise mérite le respect, même si elle est « non-conformiste » — le « conformisme » étant la dénonciation des crimes nazis. En elle-même, cette façon de poser le problème fait corps avec les objectifs de M. Faurisson.

sur les droits de la défense... et du mrap

Bien entendu, le Mrap ne nie aucunement le droit de M. Faurisson à un défenseur, ni le droit pour M^e Chotard de choisir les causes qu'il entend défendre. Il s'agit de bien autre chose. Alors que M. Faurisson aurait pu faire appel au concours de dizaines d'autres avocats, ce n'est pas un hasard si celui qu'il a pris se trouve être devenu dans le même temps membre du Mrap. Le Mrap, lui aussi, a des droits et surtout le devoir de sauvegarder les principes sur lesquels se fonde son action. En l'occurrence, il défend la vérité historique contre les fabrications intéressées que les nazis n'ont cessé de développer depuis la fin de la guerre. Il se doit, pour les générations nouvelles et pour l'avenir lointain, tant que vivent encore des témoins du génocide nazi, de faire en sorte que cette vérité ne puisse plus jamais être contestée. Il défend ainsi, selon son objet même, une communauté hier décimée et aujourd'hui calomniée, ce qui est le moyen de prévenir de nouvelles horreurs, car l'oubli joue en faveur des criminels.

sur la liberté d'expression

Les défenseurs de Faurisson et de ses thèses, en se réclamant de nobles principes, s'efforcent de susciter la sympathie de l'opinion publique. En quoi la liberté d'expression est-elle menacée ? M. Faurisson a publié plusieurs livres, il écrit dans la presse, parle à la radio (ce que n'obtient pas le Mrap pour lui répondre), le procès qui aura lieu fin mars sera contradictoire. Il est vrai cependant que la liberté d'expression a des limites légales, dans la mesure où elle met en cause la liberté, les droits, la sécurité d'autrui. Les lois sur la presse, contre le racisme, contre la diffamation, contre les menaces de mort (entre autres), limitent effectivement la liberté d'expression. Chacun doit porter la responsabilité de ses écrits et de ses dires. C'est sur cette base-là, justement, que le Mrap et d'autres associations, ont décidé de poursuivre M. Faurisson, dont les activités portent gravement préjudice aux intérêts qu'ils représentent. ■

(1) Voir dans **droit et liberté** de janvier 1981 le dossier de P.A. Taguieff : « Présences de l'héritage nazi : des « nouvelles droites » intellectuelles au « révisionnisme ».

d'une région à l'autre

limousin-poitou-charentes

Un nouveau comité vient de prendre vie en Charente, à Ruelle.

A Poitiers, le Mrap, en compagnie d'autres associations, a participé à une exposition très intéressante sur « les étrangers étrangers », traitant plus particulièrement de la situation des immigrés dans la Vienne.

rhône-alpes

Le 12 décembre à St-Etienne, René Mazon animait une réunion d'information sur la lutte contre le racisme.

Le 19 décembre, à Annecy, le comité Martin Luther King organisait un récital de luth, récital d'ould classique arabe par un chanteur maghrébin, au profit du Mrap national.

ouest

Le Mrap a organisé, le 17 décembre, un débat au Pency (Le Havre) à la suite du film « Tous les autres s'appellent Ali ».

Le comité de Nantes vient d'éditer une brochure relatant les travaux du colloque de février dernier « La France et l'Europe aujourd'hui face aux différences ethniques et culturelles ». Ce document est en vente au siège du Mrap, 7, rue de Gigant, à Nantes, pour la somme de 20 F.

Au Mans, le comité local a protesté vivement contre le baptême d'une promotion « Colonel Erulin » au collège militaire, dénonçant la part que le colonel Erulin avait prise dans la répression et la torture durant la guerre d'Algérie.

sud-est

Le comité d'Alès a, courant décembre, soutenu activement une famille algérienne menacée d'expulsion, utilisant la presse et la mobilisation populaire.

Ce même comité animait, le 9 décembre, un débat sur le racisme à la suite du film « Le Sel de la terre ».

sud-ouest

Le 13 décembre, le comité de Bordeaux participait aux « six heures contre le racisme » organisées par le comité de soutien aux travailleurs immigrés.

bourgogne-franche-comté

Le 13 décembre, lors de leur rencontre régionale à Besançon, les comités ont fait le point sur la mobilisation antiraciste après Copernic. Ils ont aussi préparé les Etats-Généraux de la lutte contre le racisme.

A Belfort, le Mrap a obtenu 1 000 F de dommages et intérêts après la condamnation d'un cafetier de la ville pour propos antisémites.

centre

Un nouveau comité local est né à Dreux. A Tours également, un comité départemental vient de se créer.

est

Le comité de Nancy a fait circuler en décembre dans la région une exposition sur le racisme et les Droits de l'Homme. A Strasbourg, le Mrap a organisé une réunion d'information où furent débattus notamment les problèmes des étudiants étrangers.

nord

A Lille, le Mrap a participé activement au 3^e festival de l'immigration, festival qui avait pour buts essentiels de favoriser les moyens d'expression culturelle des pays d'immigration et de créer une solidarité plus étroite entre travailleurs français et immigrés.

A Lille également, le comité local participe à

un comité de soutien aux travailleurs immigrés pour protester contre la fermeture d'un foyer.

paris

Le 6 décembre, les comités du 18^e, 19^e, 20^e « quadrillaient » le quartier de la Goutte d'Or, diffusant une pétition qui demande le retrait du quadrillage abusif du quartier, par les C.R.S.

Le 7 décembre, le comité du 13^e organisait une après-midi cinématographique (« Elise ou la vraie vie ») avec un débat auquel participait Albert Lévy.

région paris-nord

A Nanterre, à la suite du raid d'extrême-droite contre l'université, le Mrap renouvelle avec insistance sa demande de dissolution de ces groupes mettant en cause la sécurité de tous les étudiants.

région paris-sud

Aux Mureaux, les adhérents du Mrap ont décidé la création d'un comité unique pour la région des Mureaux comprenant Meulan, Verneuil-lès-Mureaux, Aubergenville et Maule. L'assemblée constitutive s'est tenue le 12 décembre.

le temps des rafles

Marseille, janvier. Pendant plusieurs heures, d'importantes forces de police bouclent le quartier de la Porte d'Aix, où vivent de nombreux immigrés. Les deux cents policiers et C.R.S., accompagnés de chiens, interpellent, au cours d'une rafle géante, 52 travailleurs immigrés en situation irrégulière. L'opération se poursuivra pendant trois jours.

Depuis des mois déjà, à Marseille, la tension monte entre les familles immigrées et la police. L'assassinat du jeune Laouri Ben Mohamed en décembre a alourdi un peu plus le climat. Des heurts ont eu lieu entre policiers et jeunes immigrés. Le bouclage répété des quartiers habités par les immigrés donne à Marseille le visage d'une ville en état de siège, rappelant la guerre d'Algérie dans ses plus mauvais moments.

Des manifestations ont eu lieu pour protester contre les rafles. Le 21 janvier, des délégations se sont rassemblées devant la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'appel de différentes organisations dont le Mrap.

Le 24 du même mois, une nouvelle manifestation avait lieu à l'appel du Mrap, de la CIMADE et de l'Association des Juristes, à laquelle participait Albert Lévy, secrétaire général du Mrap.

Au cours de son intervention, Albert Lévy a stigmatisé le racisme d'Etat qui vise à rendre les immigrés responsables des maux dont souffre notre société, et à souligné que la loi Peyrefitte vise à étendre de telles méthodes à l'ensemble de la population.

Les rafles ne se limitent pas à Marseille. D'autres villes sont le théâtre de pratiques identiques. Ce fut le cas récemment à Lyon et Montpellier. Dans cette dernière ville, le 14 janvier, une rafle dans les quartiers : cité du Petit Bard, Impasse Burgues, impasse Roux et rue Fabre, entre 21 h et 22 h a conduit plusieurs immigrés au commissariat. Cinq travailleurs marocains ont été expulsés le lendemain de leur arrestation. La police, qui a mené son opération la veille du départ de l'« Agadir » (bateau faisant la traversée Sète-Tanger) s'est refusée à donner les noms des personnes expulsées.

Le 3 février, c'est à Massy (Essonne) que d'importantes forces de police (160 C.R.S., 18 inspecteurs et 3 commissaires) ont encerclé à l'aube le foyer Ampère. 55 travailleurs ont été arrêtés à leur domicile et ont été expulsés. Le comité local du Mrap a immédiatement pris position en soutenant les résidents du foyer et en condamnant cette rafle. Imagine-t-on de tels contrôles généralisés dans des lieux où habitent des Français, sous prétexte que certains d'entre eux auraient commis un délit ?

■ action ■

en avant pour les «états généraux»

L'idée d'Etats Généraux de la lutte contre le racisme a, d'emblée, séduit le comité d'Amiens du Mrap. A la manière de ceux qui établirent leurs cahiers de doléances en 1789, il a voulu se donner les moyens de témoigner contre le racisme, dire ses ressentiments et en même temps, crier son espoir de le faire reculer. L'idée des Etats Généraux est simple, elle peut toucher beaucoup de monde. La clarté de son message n'en est que plus évidente.

« Les succès obtenus par le Mrap me réjouissent. Quand j'ai répondu favorablement à son appel, lors de sa fondation, je n'imaginai pas que trente ans après, les circonstances, les événements rendraient tellement indispensables ses actions ».

Ainsi commence la réponse de Denise Decourdemanche, au questionnaire : « Le racisme... Qu'en pensez-vous ? ». Il s'agit là de l'une des nombreuses pages écrites pour les Etats Généraux de la lutte contre le racisme. Ce témoignage d'une dame de 80 ans se termine par un appel à l'action. Il est significatif et correspond à ce que demandent et exigent beaucoup de ceux qui ont déjà répondu.

De nombreux comités sont déjà fortement engagés dans la préparation des Etats Généraux. Ils le sont tellement qu'ils en oublient souvent de donner des détails sur leurs actions.

De Limoges à Chalons sur Marne, de Lille à Marseille, de Rouen à Longwy, les itinéraires de celui qui voudrait suivre ces Etats Généraux seraient variés. Il y verrait, ce journaliste, du théâtre et du cinéma, de la musique et de la danse, il y verrait la réflexion et le témoignage, la discussion et l'action.

Ces Etats Généraux se font sur le tas, car il est tant de doléances à dire sur le racisme. On prépare aussi les Etats Généraux à Annecy, à Chelles, Nancy et Carcassonne, partout où il y a des comités locaux du Mrap, en province comme à Paris.

Le Mrap national a élaboré deux questionnaires. L'un « Le Racisme, qu'en pensez-vous ? » vous invite à la réflexion et vous offre une feuille blanche à remplir.

L'autre, élaboré avec des sociologues est destiné à être dépouillé par l'ordinateur militant du Mrap.

Dès le début décembre 1980, le comité d'Amiens a organisé une réunion de militants, afin de réfléchir sur ces Etats Généraux.

Il lui a semblé fondamental de donner la parole aux gens. Cette manifestation doit être le moyen d'entendre des voix encore jamais écoutées véritablement. Des voix qui avaient crié leur indignation au moment de l'attentat de la rue Copernic. C'est avant tout pour cela que les Etats Généraux de la Picardie se tiendront, le 14 mars à la Maison de la Culture d'Amiens.

A Amiens et en Picardie, les Etats Généraux ne seront pas une manifestation particulière des antiracistes, mais un regroupement de toutes les interventions dans leurs formes les plus diverses : réunions, débats... Ainsi, une réunion avec les apprentis du centre de formation du bâtiment autour du racisme anti-immigrés a eu lieu ; une conférence sur le racisme et l'antisémitisme se prépare dans un lycée à Peronne ; une autre se prépare aussi au lycée agricole du Paraquet à Boves. Enfin, le comité a élaboré un questionnaire, assez simple, permettant aux gens de se situer face au problème sans être perdu devant « la feuille blanche ». Ce questionnaire diffusé dans la presse locale et auprès des amis et militants du Mrap, devrait permettre de toucher les gens et de garder une trace analysable de leur prise de parole. Le comité espère avoir des témoignages de lycéens, d'étudiants français et étrangers, de jeunes

immigrés, de la seconde génération, de femmes immigrées, d'employés de bureau, de psychologues, de personnes handicapées... chaque militant essayant d'intervenir dans son milieu professionnel et dans son entourage proche. En liaison avec les animateurs du quartier Brossolette (comparable à celui des Salmoneuries. Voir article de M. Granelli), le comité d'Amiens va permettre aux jeunes de s'exprimer, de témoigner de leurs problèmes, et de leurs espoirs. Ces jeunes participeront également à la fête organisée le soir des Etats Généraux.

Les Etats Généraux, à proprement parlé se dérouleront le 14 mars, à partir de 14h trois grandes parties sont prévues : de 14h à 18h30 les témoignages ; de 18h30 à 20h30 un film turc inédit en France : « Le chemin de fer » ; à partir de 21h grande fête antiraciste avec des musiques et des danses de tous les pays.

Tout au long de l'après-midi, les témoignages seront enregistrés en vidéo et rediffusés immédiatement sur un écran géant ainsi que sur différents postes de télévision installés un peu partout dans la Maison de la Culture. De la sorte, l'évènement sera amplifié ; une nouvelle dimension sera donnée à cette intervention.

Des bandes vidéo réalisées par des enseignants autour du racisme, des documents relatifs à des interventions du Mrap, pourront être diffusés et, de ce fait, donneront un rythme à des témoignages ou exposés risquant d'être fastidieux.

Le comité d'Amiens a tenu également à présenter les Etats Généraux sous l'aspect « amitié entre les peuples ». Il présentera, entre autres, les passionnantes réflexions d'un groupe d'enfants d'un C.E.S. de Longueau qui a réfléchi sur le racisme devant les caméras vidéo. Leurs propos interpellent les adultes, leurs parents et nous-mêmes.

Un journaliste du « Courrier Picard » quotidien local, ayant passé la nuit de Noël sur le camp d'itinérant s'est vu violemment attaqué dans « le courrier des lecteurs » de son journal. Sa réponse lui permit de démonter point par point l'argumentation anti-gitans utilisée par son correspondant. Ce journaliste, Patrick Duval, viendra dire comment lui, journaliste et antiraciste, conçoit son travail sur ce point et comment il perçoit également l'action en faveur de l'amitié entre les peuples.

Le comité d'Amiens compte également donner un éclairage particulier à une communauté immigrée peu connue dans la région : les Turcs.

La journée se terminera dans la fête. Mais il faut dire que les Amiénois sont habitués à ces rencontres, le Mrap organisant annuellement une fête. Une autre : la fête de l'Amitié à laquelle il participe, est organisée par la commission extramunicipale des immigrés. Enfin, depuis 1980 et tous les deux ans, Amiens accueille les « Journées Cinématographiques contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples » une manifestation organisée par de nombreuses associations de la ville sur une proposition du Mrap.

Fredéric Maurin

Case réservée à la
Société R.

SEXIM

Transactions Immobilières
23, boulevard du Temple
75003 PARIS - Tél. : 278.66.64

LOKETZ

86, Avenue Victor Hugo
94100 Saint-Maur
Tél. : 887.84.81

Vêtements Sports

RACING-IMPER
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 200.000 FR\$
43-45, RUE DE L'ÉCHIQUIER
75010 PARIS ☎ 770.27.48

FOURRURES GUY ARNAUD

14, rue Gasparin
69002 LYON

ETABLISSEMENTS

GUTHARC

DOUBLURES ET FOURNITURES EN GROS
POUR CONFECTION

7, Rue Dupuis - 75003 PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 F.

☎ 272 32 63

278 09 83

3, BOULEVARD SAINT-MARTIN - 75003 PARIS (FRANCE)
TEL. : 272.65.75 & 278.69.85

S. A. AU CAPITAL DE 360.000 F

LEN-TEX JUNIOR S.A.

FOURRURES

**HERMINE
ROYALE**

8 PLACE HOCHÉ VERSAILLES-78-TEL. 950-52-85

carnet

nos deuils

Robert Ballanger, qui vient de mourir à l'âge de 68 ans, était depuis de longues années membre du Comité d'Honneur du Mrap.

Député d'Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, président du Groupe communiste à l'Assemblée nationale, il avait joué un rôle actif dans l'adoption des propositions de notre Mouvement qui, après 13 années d'efforts, allaient devenir la loi contre le racisme du 1^{er} juillet 1972.

Valeureux combattant de la Résistance, Robert Ballanger avait été membre de l'état-major national des Francs-Tireurs et Partisans.

Il s'était associé à toutes les grandes initiatives et campagnes du Mrap. Ses interventions, questions au gouvernement, propositions de lois témoignaient de son attachement aux objectifs que nous défendons, notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs immigrés et la mise hors d'état de nuire des groupes racistes et fascistes. On se souvient de sa prise de position vigoureuse, que la télévision a retransmise, dans le débat parlementaire après le crime de la rue Copernic.

Son dynamisme, sa générosité et son comportement chaleureux lui valaient, par delà les options politiques, estime et amitié dans les milieux les plus divers.

Le Mrap exprime ses condoléances à sa famille et à tous ses compagnons de lutte.

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès à 94 ans, de Jacques Fonlupt-Espé-
raber, conseiller d'Etat honoraire, médaille de la Résistance, commandeur de la Légion d'Honneur, qui fut, de longue date, un fidèle ami de notre Mouvement.

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean Pihan, M^{re} George PAU-LANGEVIN, Docteur François GREMY.

SECRETARE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie José CHOMBART de LAUWE, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HIERNAX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLETT-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Wladimir RABI, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Vieira da SILVA, Jean SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Député M.R.P. au lendemain de la Libération, jusqu'en 1955, il avait par la suite manifesté à maintes reprises son opposition aux guerres coloniales. Pendant la guerre d'Algérie, il dénonça avec force les tortures. Droit et Liberté publia alors des articles de lui en faveur d'une solution pacifique et juste au conflit.

Il appartenait au jury du Prix Fraternité, décerné par le Mrap.

Nous exprimons à sa famille notre profonde sympathie.

Le pasteur Henri Roser, qui vient de mourir, à l'âge de 81 ans, avait pendant de nombreuses années après la Libération, participé activement aux luttes pour la paix, la justice et le progrès. Dans bien des manifestations, il a soutenu l'action du Mrap.

Que sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances.

Du grand savant américain Harold Urey, Prix Nobel de chimie, décédé au début de janvier à l'âge de 87 ans, nous conserverons le souvenir de ses prises de positions courageuses lors de l'affaire Rosenberg. Il mit à cette occasion sa haute autorité au service de la justice, soulignant ce qu'il y avait d'in vraisemblable dans l'accusation de vol du secret de la bombe atomique, et se prononçant contre l'exécution des deux condamnés.

Quelques années plus tôt, il avait vivement critiqué le bombardement atomique par les Etats-Unis d'Hiroshima et Nagasaki.

Notre ami Michel Neyreneuf, animateur du comité du Mrap de Paris-18^e, vient d'avoir la douleur de perdre sa nièce, Pascale Neyreneuf, âgée de 17 ans. Nous voulons lui dire ici combien nous partageons sa douleur, et exprimer à sa famille notre amicale sympathie.

naissances

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Julie, fille de Michel et Anne Grémy, et petite-fille de notre président. A tous, pa-

SENTIER
MEILLEUR EMPLACEMENT

PLACE DU CAIRE

BOUTIQUE
ET
1^{er} ÉTAGE

MURS ET FONDS
LIBRE A LA VENTE
TEL. 878.75.90

rents et grands-parents, nous exprimons à cette occasion nos félicitations amicales et nos vœux les plus cordiaux.

Nos amis Chantal et Jean-Paul Morley nous annoncent la naissance de leurs fils David-Léo. Nous leur adressons également félicitations et vœux chaleureux.

anniversaire

Notre ami Herman Grynberg, fidèle militant du Mrap, vient d'avoir 80 ans. A lui et à son épouse, Sarah, nous exprimons nos félicitations et notre amitié.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme,
pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■

Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 60 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnement d'un an à droit et liberté (60 F). Abonnement de soutien (120 F). Etranger (90 F). C.C.P. 9239-81 Paris ■ Rayer la mention inutile

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

Le clin d'oeil ^{de} saladin

VOTRE TAUX
DE CHOLESTEROL EST
NORMAL, DE GLUCOSE
AUSSI MAIS VOTRE
TAUX D'IMMIGRÉS DÉ-
PASSE LARGEMENT
LA NORMALE!...

HA! HA! HA!
DOCTEUR MAIS VOUS
SAVEZ TRÈS BIEN QUE
J'AI TOUJOURS ÉTÉ COM-
ME ÇA ET QUE JE NE
M'EN PORTE PAS
PLUS MAL !!

